

M. Desroches devra préciser

La prochaine lutte municipale sera intéressante. Tout indique que l'administration sortante aura à faire face à une opposition sérieuse. Cela ne s'est pas vu depuis longtemps. Or, rien n'est plus désirable du point de vue des contribuables qu'une campagne vive qui force les candidats à une discussion sérieuse et compréhensive de la chose publique.

Les premiers coups de feu de cette campagne ont été tirés dans Villeray où le maire a remporté une victoire signalée.

La fusillade a repris, hier, de plus belle, dans Hochelaga.

Le président de l'exécutif est, on le sait, le représentant du quartier Hochelaga à l'hôtel de ville. Un fort groupe de ses électeurs qui, selon la Gazette, remplissait l'immense salle de l'école Baril, longue d'un pâté de maisons, lui a de nouveau offert la candidature.

M. Desroches a saisi l'occasion de répondre aux attaques de ses adversaires. Il a pris l'offensive à son tour et il a lancé des accusations qui ne peuvent rester sans réponse.

"Je n'ai pas constaté que l'un seul de mes adversaires, aurait-il dit, selon le compte rendu de ce matin, ait parlé de la Montreal Light, Heat and Power Consolidated. Je n'y toucherai pas pendant la campagne. Ils n'y toucheront certainement pas eux-mêmes. Ils font bien attention de ne pas y toucher."

Voilà de très graves paroles, même si elles restent obscures au point d'être compromettantes pour les deux côtés. Pour les deux côtés, car, on vient de le voir, M. Desroches aurait dit au sujet de la Montreal Light, Heat: "Je n'y toucherai pas pendant la campagne." Et plus loin, en parlant de ses adversaires: "Ils n'y toucheront certainement pas eux-mêmes."

On doit donc conclure de sa déclaration qu'il y a une entente entre ses adversaires et lui pour faire la conspiration du silence, ou que ses adversaires, pour des raisons qu'il ne spécifie pas, mais dont il insinue qu'elles ne relèvent pas de l'intérêt public, auront grand soin de ne pas aborder la question de la fourniture de l'électricité à Montréal.

Or, voilà justement ce qu'il ne faut pas. Les élections sont le moment le plus favorable pour discuter les injustices dont sont victimes les usagers montréalais qui paient leur électricité beaucoup plus cher que ceux de Westmount.

Jusqu'ici, il est vrai que le conseil est resté à peu près silencieux sur ce sujet; mais raison de plus pour rompre un silence qui n'a que trop duré.

Pour une différence de taux bien moins sensible, la ville a décidé qu'il importait d'acheter la Montreal Water and Power, dût-elle la payer près du double du prix auquel l'estimaient ses propriétaires.

En bonne logique, en devrait mettre à l'ordre du jour l'expropriation de la Montreal Light Heat and Power. Même en la payant beaucoup plus que sa valeur réelle, la ville n'y serait pas perdante, puisque les taux actuels sont tellement hauts que la compagnie peut les abaisser d'environ 75% en faveur des usagers de Westmount. En outre, la taxe fédérale sur les profits serait automatiquement abolie et cela laisserait à la ville un supplément de revenu annuel d'environ un million.

Il faut donc inviter et M. Desroches et ses adversaires à préciser leur attitude à ce sujet. M. Desroches (toujours d'après la Gazette) en a trop dit ou pas assez. Il aurait dû ou se taire ou apporter des précisions.

On sait que les partisans du maire et le maire lui-même ont pris comme cheval de bataille — comme principal cheval de bataille, a dit M. Desroches — dans la campagne présente, la question de l'élévation des voies du Grand-Tronc, qui n'est plus à proprement parler du ressort municipal, mais du ressort fédéral.

C'est donc un cheval de bataille qu'on aura beau éperonner pour le faire avancer, au dire de certaines autorités légales. C'est ce que les Anglais appellent *to whip a dead horse*.

Mais M. Desroches a répété au sujet de l'échevin Bray une accusation qu'il avait formulée en des termes moins nets au conseil même.

"Je dis maintenant ceci", se serait écrié hier le président de l'exécutif d'après le compte rendu déjà cité. "Je vous ai appelé [Bray] un menteur et un sans-cœur pour avoir porté en public des accusations que vous n'aviez pas le courage de préciser devant le conseil. Je dis maintenant, Monsieur Bray, que non pas le jour de la dernière assemblée du conseil, mais le jour de l'assemblée précédente vous avez dit en vous adressant à tous les échevins, au moment où la question des taxes élevées était discutée: "Moi, je suis le propriétaire d'une construction non loin des voies. J'ai mes intérêts à protéger. Si je ne les protège pas, personne ne les protégera pour moi."

M. Desroches s'est contenté de laisser ses électeurs tirer la conclusion. Ici encore il doit aller plus loin et porter une accusation formelle. S'il prétend que M. Bray lutte contre les voies élevées uniquement parce que la propriété dont il est question n'a pas été acquise par le Canadien National, qu'il le dise sans équivoque. Les électeurs ont droit de savoir toute la vérité.

Autrement, en se contentant d'insinuer, le président de l'exécutif ne voit-il pas qu'il tombe précisément dans la faute qu'il reproche avec tant de virulence à ses adversaires?

M. Desroches, en terminant son assemblée, a donné un compte rendu détaillé (que les journaux ne reproduisent pas au complet) de son administration. Ce compte rendu est impressionnant. Nous sommes particulièrement heureux au Devoir de deux choses: l'augmentation sensible du budget d'hygiène et la multiplication des terrains de jeux et des patinoires. Nous avons trop constamment et longtemps lutté pour obtenir ces améliorations pour ne pas savoir gré à ceux qui les ont mises à exécution.

Mais nous trouvons que l'administration a erré en ne prenant pas les moyens pratiques d'améliorer la situation du trafic. Il n'y a qu'une descente au nouveau pont et elle n'est pas encore terminée. L'élargissement de la rue Notre-Dame, à l'est de l'hôtel de ville, n'est pas faite. Et pourtant la rue Notre-Dame est le prolongement de la route de Québec. La rue Sherbrooke n'est pas terminée non plus. Pendant que l'on laisse le trafic s'embouteiller au cœur même de la ville, on s'apprête à dépenser des millions pour un vaste boulevard dont la nécessité ne se fera pas sentir avant dix ans — sauf aux propriétaires de terrains à exproprier. C'est du dernier illogisme.

Nous avons déjà aussi parlé de la question dont M. Desroches fait grand état: à savoir que son administration ne fait pas de politique. Nous répétons qu'en subsistant sans mot dire les accaparements du gouvernement de Québec, qui prive Montréal de revenus auxquels elle a droit (taxe sur les immeubles de la Commission des liqueurs, tout comme sur les chemins de fer nationaux, abolition de la Commission métropolitaine qui nous coûte \$400,000 par année, etc.), elle fait de la politique. Ce silence n'a qu'une fin: ne pas embarrasser le gouvernement. Et celui qui par son silence encourage le détournement est complice.

Louis DUPIRE

Chronique

Le prometteur

Israël Jones, député de Memphrémagog, ne pouvait tenir sa langue, quand il rencontra un de ses électeurs. Il avait envie de lui promettre quelque chose. "C'est plus fort que moi, il faut que je promette", disait-il un jour à un des ministres, affolé de demandes de toutes sortes venues du comté de Jones et qui commençaient toutes ainsi: "Comme me l'a promis M. Jones, notre député..." As I have been promised by our Member, Mr. Israel Jones... M. Jones n'a formellement promis... I have been promised by our most esteemed and influential Member of Parliament, Mr. Israel Jones... "Pardonnez-moi, mais vous promettez, mais alors arrangez-vous pour tenir; ça n'est pas à moi à racheter vos promesses inconsidérées", dit le ministre, fâché. Il y avait de quoi. N'avait-il pas sur son pupitre douze demandes d'électeurs de Jones pour la même place, et qui n'étaient pas encore vacantes?

Israël Jones, ce soir-là, était dans une petite ville de son comté, à l'hôtel. Plusieurs de ses électeurs étaient venus le voir; les uns, mécontents des promesses qu'il leur avait déjà faites et qu'il n'avait pas tenues, ne s'étaient pas fait faute de le lui reprocher; d'autres, auxquels il n'avait jusqu'alors rien promis, parce qu'il ne les avait pas encore vus, l'avaient approché par rapport à un contrat de routes. Quand ils furent tous partis, Jones se dit, une fois seul: "Diab! Qu'est-ce que j'ai encore promis? Et il fit son inventaire. A ceux qu'il avait déjà déçus, il avait juré qu'il les dédommagerait. Le gouvernement allait établir un aéroport, il s'arrangerait pour que tous vendissent leurs terres au ministère chargé des travaux. Et, à ceux qu'il avait vus pour la première fois, il avait promis tant de milles de routes à faire que, le total une fois établi, il se trouvait à avoir engagé sa parole pour deux cents milles de plus que le parcours de la nouvelle route. Mais là n'était pas le pire. On lui avait rapporté que le shérif du district devait démissionner. Il ne le savait que par ouï-dire. Qu'importe, cela devait être vrai, puisque le shérif était vieux, malade et impotent. Ça ferait une place à promettre. Or qu'avait-il fait? A celui-ci, puis à celui-là, qui ne lui demandaient rien, il avait dit: "Je comprends que Paul Boillot, le shérif, s'en va. Pourquoi est-ce que vous ne prendriez pas sa place? Ça vous irait bien, pas trop d'ouvrage, un bon salaire et puis de l'influence." L'un après l'autre, dix-sept visiteurs, qu'il avait sollicités de poser leur candidature, affirmant qu'il les aiderait de son influence, avaient dit oui, heureux de tomber si bien.

Il fit donc, en se couchant, le compte de toutes ses promesses: à dix-sept, la place de shérif; à vingt-trois, chacun dix milles de routes; à quinze, il faisait acheter leurs terres par le gouvernement. Donc, il avait promis de quoi à 55 électeurs en une soirée. Et s'endormit tard, et rêva qu'on le faisait brûler à petit feu, avec toutes les lettres où il avait promis quelque chose à des gens auxquels il n'avait rien donné. Quinze jours plus tard, le gouvernement annonça qu'il était faux qu'il devait établir un aéroport sur les bords du lac Memphrémagog, les aéroports relevant du ministère fédéral. Trois semaines après, le ministre de la voirie, en réponse de réclamations de tout genre, dit tout net à une délégation de gens du comté de Memphrémagog qu'il n'avait pas du tout l'intention d'y construire de nouvelles routes. Un mois plus tard, le shérif Paul Boillot mourut.

Le lendemain, il y avait, dans le bureau d'Israël Jones, dix-sept candidats, qui attendaient leur député. Comme ils se connaissaient, ils se mirent à causer ensemble. Tous s'aperçurent qu'ils avaient eu, chacun d'eux, la promesse de Jones de succéder à Boillot. Et quand Jones entra, ils se levèrent ensemble, et demandèrent ensemble: "Lequel de nous sera shérif, M. Jones?" Israël Jones ne broncha pas. Il leur tendit la dépêche qu'il avait à la main, et qui, datée de Québec, mandait: "Untel nommé ce matin shérif de Memphrémagog" (signé) Longueau, Proc. Gén.

"Voilà, mes amis, le gouvernement m'a trompé, il a donné la place à quelqu'un à qui je ne l'avais pas promise. C'est comme ça. Je sors de la politique, j'ai démissionné ce matin..." Qui va vous remplacer? demandèrent les dix-sept voix. — "Qui? Lequel de vous veut de la place? Je puis lui assurer mon influence", répondit, tout sérieux, Israël Jones, l'incorrigible prometteur.

Paul POIRIER

Bloc-notes

Leur protestation

Nous avons donné samedi le texte même du projet par lequel M. Anderson entend prohiber le port dans les écoles dites publiques de la Saskatchewan d'un costume religieux quelconque.

L'une des premières protestations élevées contre ce projet a naturellement été celle des commissaires d'écoles catholiques, représentants attitrés des parents catholiques.

Le Patriote de l'Ouest nous apporte le texte d'une déclaration signée conjointement par M. Ray-

mond Denis, président, et M. Louis Demay, secrétaire, au nom de l'Association des commissaires d'écoles canadiens-français de la province, et par MM. W.-F. Haggarten, président, et Albert Nenzel, secrétaire, au nom de la Christian School Trustees Association.

Les protestataires déclarent (nous citons la version française du Patriote): "Nous, l'Exécutif de l'Association Franco-Canadienne des Commissaires d'Ecoles et de la Christian School Trustees Association, représentant les commissaires d'écoles catholiques de la province, protestons énergiquement et solennellement contre les amendements à l'Acte scolaire proposés par le gouvernement Anderson, et déclarons voir dans ces amendements une attaque ouverte et injustifiable contre les catholiques de cette province."

Les minorités de chaque district ont un droit bien défini par la Constitution, les autorisant à ouvrir des écoles séparées s'ils ne sont pas satisfaits des écoles publiques. Ce droit, aux écoles séparées, est la meilleure sécurité des minorités.

Conséquemment, on s'efforce de la vérité lorsque l'on prohibe le port d'un costume particulier dans les écoles publiques, sous prétexte de protéger les minorités de chaque district, puisque ces minorités sont justement protégées par leur droit aux écoles séparées.

Dans ces conditions, le bill n'a pas de sens; on ne peut que l'interpréter comme une attaque contre les catholiques: cela sent la persécution.

Les Sœurs, comme institutrices, ont toujours donné satisfaction. Bon nombre de parents protestants, résidant dans les districts où les Sœurs font la classe, se sont déclarés satisfaits de leur enseignement. Il n'y a eu nulle part dans cette province de querelle sur ce point avant qu'un groupe d'agitateurs en aient fait une question politique.

Les soumissionnés, représentant les organisations directement intéressées à cette question, désirent enregistrer leur protestation contre une mesure injuste, inutile et blessante. Ils regrettent le déclenchement de la guerre religieuse en cette province, guerre qui laissera de profondes et durables impressions; et ils font appel à tous les citoyens du Canada contre ceux qui, par ce bill, attaquent presque la moitié de la population du Dominion.

Cette protestation a été adressée aux divers chefs politiques.

Les arts domestiques

M. Georges Bouchard poursuit avec une courageuse ténacité sa belle campagne pour la rénovation et l'extension des arts rustiques. Il faut lui souhaiter grand succès.

Tout ce qui contribuera à multiplier les gains du travail domestique contribuera pareillement à garder à la campagne sa population normale.

Et ce sera un bienfait pour tous.

La réaction

Lord Beaverbrook ayant décidé de transformer en parti organisé sa croisade pour le libre-échange impérial, les conservateurs anglais, qui paraissent devoir le plus souffrir de cette tactique, semblent bien résolus, de leur côté, à mener contre lui une vigoureuse offensive.

Il est toujours hasardeux de risquer, en matière politique, et surtout pour l'étranger, une prédiction quelconque, mais on ne voit pas bien quelle chance de succès personnel peut avoir le nouveau parti conservateur, le peut favoriser ainsi ses adversaires. Il peut aussi, dans sa défaite, remporter une sorte de succès en imposant aux conservateurs une partie de sa politique.

La campagne est, en tout cas, intéressante à suivre.

O. H.

Lettre d'Ottawa

De quoi la session sera-t-elle faite?

Ottawa, 24. — Une nouvelle session vient de s'ouvrir. Elle n'est encore vieille — on devrait plutôt dire jeune — que d'un jour, un jour parlementaire. Il faut tenir compte que ce jour parlementaire s'est trouvé réduit à sa plus simple expression, moins de deux heures.

La cérémonie de l'inauguration, commencée à trois heures, jeudi après-midi, était terminée avant que cinq heures eussent sonné. Le reste de l'après-midi a été pris par des réceptions chez le président du Sénat, M. Bostock, et chez le président de la Chambre des Communes, M. Rodolphe Lemieux.

Dans les salons des deux présidences, il y eut affluence. On ne saurait dire que seuls les gens d'Ottawa soient ainsi mondains. Les hôtes de MM. Bostock et Lemieux étaient des gens venus des quatre coins du pays. Des quatre coins du pays, c'est une simple façon de dire, car il y en avait des quatre coins du pays et d'ailleurs également, des gens venus des bords du Pacifique, des rives qui baignent les eaux amères de l'Atlantique, de la région des grands lacs, du pays des grandes plaines, des gens venus du nord et des gens venus du sud.

En tout cas la session est jeune, fraîche et joyeuse. De quoi sera-t-elle faite? Il est bien plus facile de poser la question que d'y répondre. Au vrai, dans le métier de pro-

nostiqueur — métier qui est proche parent de celui de journaliste, — si tout est permis en fait de prédiction, il est aussi et surtout permis de se tromper. Un pronostiqueur sérieux ne doit donc pas être trop catégorique non plus que trop affirmatif. Les prédictions les plus sérieuses doivent être proposées au mode conditionnel ou mieux encore sous la forme interrogative. Cette dernière forme est pour le sûr la moins compromettante.

La session qui commence sera-t-elle longue ou courte? L'une ou l'autre chose est ou possible ou probable. Il va sans dire qu'il se fait à ce propos les prévisions les plus diverses.

Mercredi soir dernier, à la veille de l'ouverture, le whip en chef du parti libéral, M. Pierre-F. Casgrain, député de Charlevoix-Saguenay, faisait une première visite à la galerie de la presse, la Press Gallery, comme M. Ernest Bilodeau, quand il en était et depuis, a accoutumé de dire ou plutôt d'écrire. Il n'y avait alors qu'un petit nombre de courriers installés dans la place, les uns de Toronto, les autres de Montréal, un ou deux de Winnipeg. Malgré cet effectif restreint des forces journalistiques parlementaires, c'était, pour M. Casgrain, s'exposer beaucoup. Un whip en chef qui s'aventure de cette façon dans le domaine réservé aux journalistes doit s'attendre à un mitraillage de questions indiscrètes. M. Casgrain, cela va sans dire, n'y a pas échappé. Il a su cependant se tirer d'affaire avec beaucoup d'habileté et de diplomatie, en ne disant rien de trop précis. D'ailleurs, ceux qui connaissent le monde des journalistes savent que l'on peut se fier en toute confiance à leur discrétion.

Un journaliste ne livre jamais à la publicité une confidence qu'on lui fait en lui demandant de la taire. Le représentant d'un journal de Toronto ayant demandé à M. Casgrain si le Parlement serait encore en session au mois de septembre, à obtenu, dans sa langue, évidemment, la réponse suivante: *I dare say not*.

En se fondant sur cette déclaration de M. Casgrain il est donc permis de pronostiquer que la session parlementaire fédérale qui vient de s'ouvrir ne se prolongera pas au delà du mois d'août.

Normalement elle ne devrait même pas durer si longtemps, ne pas dépasser les quatre mois. Il fait chaud, très chaud, à Ottawa, dès le mois de juin. En juillet l'air y devient irrespirable et les marigouins, nés vers la fin de mai, ne sont pas encore disparus. Les marigouins ontouais sont de petits êtres particulièrement détestables. Cela seul suffirait à expliquer que les sessions ne se prolongent pas d'habitude après le 15 de juin. Cette date marque l'extrême limite d'une session ordinaire.

Mais cette session-ci sera-t-elle une session ordinaire? Si ce doit être la dernière avant que des élections générales soient tenues, il est non seulement vraisemblable mais plus que probable que les conservateurs voudront s'approvisionner de munitions électorales. Or, l'on sait que c'est au Parlement que se préparent les discours de hussings qui servent au cours d'une campagne électorale.

Par ailleurs le stock oratoire des conservateurs n'a pas été renouvelé depuis longtemps. Depuis l'affaire des douanes, 1926, il y a déjà quatre ans, le Parlement n'a pas connu la moindre petite enquête qui fût sensationnelle.

Porté à la direction de son parti, lors de la convention de Winnipeg, en 1927, M. Bennett en est à sa troisième session comme chef de l'opposition. Jusqu'à présent, le nouveau chef n'a pas fait grand-chose au Parlement. Son oeuvre a même été plutôt une oeuvre d'abstention. L'an dernier, par exemple, M. Bennett n'acceptait-il pas de laisser voter, sans discussion de la part de ses partisans, l'adresse en réponse au discours du trône?

Il est vrai que M. Mackenzie King devait annoncer, quelques jours plus tard, qu'il y aurait au moins une autre session avant les élections générales. M. Bennett avait dû d'avance être informé de cela.

Cette année cependant il n'est guère vraisemblable que M. Mackenzie King fasse une déclaration du même genre. Dans ce cas, à cause des probabilités d'élections à l'automne ou encore au cours de l'été, M. Bennett et ses partisans devraient logiquement profiter de la session présente pour fournir leurs armes.

La chose est peut-être décidée à l'heure qu'il est. Dès vendredi matin, la députation conservatrice, renforcée des sénateurs conservateurs, a tenu un premier caucus. Rien n'a transpiré de cette réunion qui s'est prolongée jusqu'à une heure avancée de l'après-midi mais il n'est que raisonnable de déduire du fait de l'assemblée que les conservateurs ont arrêté leur tactique sessionnelle.

M. Bennett et ses partisans doivent être décidés de se porter vigoureusement à l'attaque. Depuis l'accession de M. Bennett à la chefferie de son parti, il n'était pas encore arrivé en tout cas que les conservateurs tinssent conseil si tôt après l'ouverture d'une session.

Si les conservateurs ne tiennent pas à avoir des élections cette année, il semble qu'ils aient un moyen bien simple de les empêcher: prolonger la session jusqu'à la fin de l'été.

Une conférence impériale est en effet convoquée à Londres pour le 30 septembre. Le Canada doit naturellement y prendre part. Or, si

M. Chautemps lira demain sa déclaration ministérielle

PARIS, 24. (S.P.A.) — Le nouveau premier ministre Chautemps, chef radical-socialiste, a lu ce matin à ses ministres rassemblés la première rédaction de sa déclaration ministérielle. Elle sera revue après discussion. Le président Doumergue sera le premier à en connaître la teneur, lors d'une autre réunion du cabinet qu'il présidera demain matin au Palais-Elysée. La déclaration sera lue demain à la Chambre des députés, après quoi le nouveau cabinet demandera un vote de confiance.

Graves accusations contre les compagnies Krupps et Thyssen

BERLIN, 24. (S.P.A.) — Conformément aux lois sur la haute trahison, une enquête a été ordonnée sur les accusations lancées contre les compagnies Krupp et Thyssen qui auraient vendu pendant la grande guerre du matériel de guerre aux nations neutres en sachant qu'il serait livré aux nations ennemies. Ces accusations sensationnelles contre deux des plus gros manufacturiers de munitions d'Allemagne sont contenues dans un livre d'Otto Lehmann Russbuehl, "L'Internationale sanglante de l'industrie de guerre".

La session qui vient de s'ouvrir se poursuivait jusqu'à la fin d'août, remplait sur le mois de septembre, le gouvernement ne pourrait songer à tenir des élections avant la conférence impériale. Celle-ci devrait ensuite se prolonger pendant au moins un mois. M. Mackenzie King et les autres ministres qui iront à Londres n'auraient pas le temps de revenir ensuite assez tôt pour tenir des élections en 1930.

Il reste cependant possible que la date de la conférence impériale soit changée. Cela s'est déjà vu. Quel cas, quelle que soit la durée de la présente session fédérale, des élections seraient possibles à l'automne.

Emile BENOIST

A Québec

Comment on fabrique nos lois

(Par Alexis GAGNON)

Québec, 22. — Une législature est une fabrique de lois. On y utilise tout un outillage et une main-d'œuvre experte. On légifère à tour de bras, à raison, à tort et à travers, envers et contre tout. Les moindres abus, les menues licences y sont pourchassées à coups répétés de statuts, d'amendements, de sous-amendements, en sorte qu'il devient de plus en plus difficile à un citoyen de vivre sans violer les lois.

Pour remplir ses fonctions la législature s'est entourée d'un protocole qu'il n'est pas in du du bras, à raison, à tort et à travers, envers et contre tout. Les moindres abus, les menues licences y sont pourchassées à coups répétés de statuts, d'amendements, de sous-amendements, en sorte qu'il devient de plus en plus difficile à un citoyen de vivre sans violer les lois.

Le fait est que pour tout nouveau venu dans l'enceinte parlementaire, les séances de la Chambre sont une série de salamalesques et de procédures où il ne parvient à se retrouver que la session finie. Le pauvre député nouveau qui ose intervenir dans un débat, se fait raser à coups de point, se d'ordonne sous l'oeil courroucé du président de la Chambre.

Il est vrai que notre président n'offre rien de féroce et de commanditaire. Son visage réjouit, florissant d'une aimable santé, s'éclaire sous un regard plein de malice et d'humour. Et puis, sans lui manquer de révérence, il ressemble, tout petit, entortillé dans la robe noire, à une charmante petite fée, sous son chapeau à trois pointes. Il ne lui manque qu'une paire de lunettes cerclées d'or, sur le bout du nez.

En tout cas, nous avons suivi le travail parlementaire et nous croyons que peut-être nos lecteurs tireront quelque profit de ce qui suit, surtout ceux qui aspirent au pastorat des peuples.

Expliquons, pour le moment, comment les bills ou mesures de lois sont adoptés par la Législature.

Il y a trois sortes de bills: les bills privés, les bills publics, et les

bills de délégation ou du gouvernement.

Les bills privés sont présentés par des particuliers, pour le compte d'intérêts privés, et portent en préambule les raisons et faits qui les motivent et sont présentés sans pétition. Les bills publics sont les mesures proposées par des députés ou ministres "proprio motu". Ces bills n'ont pas de préambules explicatifs et justificatifs.

Enfin, il y a les bills gouvernementaux, soit de législation générale, soit ceux qui intéressent les deniers publics. Ces bills ne doivent être présentés qu'après une résolution soumise à l'avisance.

Dans les bills privés, le préambule est nécessaire; il ne l'est pas pour les bills publics ni pour les bills du gouvernement, quoique parfois, ce qui arrive rarement, ces deux dernières sortes aient aussi un préambule.

Dans les cas des bills privés, chaque mesure doit être précédée d'une pétition à la Chambre pour présenter le bill en question. Cette pétition est référée au comité des règlements qui examine si les formalités, les avis, etc., du bill ont été dûment remplis. Le comité des règlements fait alors rapport et si ce dernier est favorable le bill est lu une première fois en Chambre. Littéralement le bill n'est pas lu du tout car il n'est pas imprimé et rien n'oblige le requérant de l'imprimer avant la deuxième lecture. Sans doute les députés ont le droit de s'enquérir des grandes lignes du bill, mais c'est tout; en pratique la chose ne se fait pas.

Le bill doit être cependant imprimé dans les deux langues quand arrive la deuxième lecture. A ce moment le principe du bill seulement est en discussion, mais cette discussion n'a pas lieu pour le bill privé à cause du préambule explicatif et justificatif, que pour les besoins de la procédure, la Chambre prend momentanément pour acquis. Alors la Chambre réfère ce bill au comité des bills privés afin d'enquêter, en ayant les procureurs du bill si les raisons alléguées paraissent bien fondées.

Le bill public est expliqué et, s'il y a lieu, discuté à la deuxième lecture après quoi, si la Chambre n'en dispose pas par un vote, comme ce fut le cas pour celui de l'admission des femmes au Barreau, ce bill s'en va au comité des bills publics pour enquête.

Les bills du gouvernement sont rarement envoyés au comité des bills publics ou des bills privés, mais sont débattus directement en Chambre. Il arrive cependant que le gouvernement, pour permettre à des citoyens de faire entendre leurs observations, envoie le bill au comité des bills publics ou privés, mais la chose est plutôt rare.

Les bills privés ou publics sont envoyés au comité des bills publics ou privés par le leader de la Chambre, qui est le premier ministre. Ce dernier a droit d'envoyer

(Suite à la page 2)

Un plaidoyer de justification pour la presse libre

Le discours de M. Bourassa au banquet du vingtième anniversaire du "Devoir" à une portée très générale. C'est, en somme, le plaidoyer de justification de la presse libre.

Voilà pourquoi la brochure contenant ce discours est réclamée par tous ceux qui font de la propagande en faveur de la presse indépendante qu'elle soit de la région d'Ottawa, de la région de Montréal ou de la région du Saguenay. Les prix ont été établis en vue de favoriser la diffusion pour les fins de propagande.

La brochure, format de poche, a 34 pages et contient toutes les citations omises à raison de leur étendue dans le discours du banquet du 3 février. Elle se vend au prix de

\$0.10 l'unité.

\$1.00 la douzaine.

\$7.50 le cent. Franco dans tous les cas.

Adresser les commandes en les accompagnant d'un mandat, d'un bon postal ou d'un chèque payable au pair au Service de Librairie du "Devoir".

LE DEVOIR

Le Devoir est membre de la Canadian Press, de l'A. B. C. et de la C. D. N. A.

Les premiers ministres des provinces de l'Ouest affirment leur confiance dans le "pool" du blé

L'organisation est en bon ne posture financière — Garanties pour les banques — Mesures législatives prises

REGINA, 24. (S.P.C.) — Les premiers ministres des provinces des prairies ont publié dimanche soir une déclaration où ils affirment leur confiance dans le "pool" du blé. L'organisation est en bonne posture financière: ses dépôts dans les banques dépassent la marge de 15% qu'on lui demande pour garantir ses emprunts. Et les premiers ministres endossent sa politique de vente, qui est en conformité avec le but de l'organisation.

Après une étude attentive de la situation, les trois premiers ministres: Bracken, du Manitoba; Anderson, de la Saskatchewan, et Brownlee, de l'Alberta, ont rédigé une législation uniforme qui donnera aux banques les garanties qu'elles ont réclamées du "pool" il y a trois semaines. Les premiers ministres feront rapport aux législatures de leur province cette semaine et présenteront immédiatement les mesures recommandées par la conférence. Cette législation sera certainement vite adoptée car les membres des diverses oppositions se sont déjà prononcés favorablement.

Au cours de cette conférence qui a réuni les directeurs du "pool" et les premiers ministres des provinces intéressées, on a encore appuyé sur le fait que la situation n'a rien d'alarmant. Les mesures qu'on vient d'adopter ne sont qu'un complément de celles qu'on a passées antérieurement pour assurer la stabilité des affaires dans l'ouest.

M. Gray ouvrira le débat sur l'adresse

Ottawa, 24 (S.P.C.) — La Chambre des Communes étudiera aujourd'hui l'adresse en réponse au discours du trône. L'adresse sera proposée par Ross W. Gray (libéral, West Lambton) et appuyée par Vincent Duppis (libéral, Laprairie-Naperville). M. Bennett, chef de l'opposition conservatrice, parlera ensuite, et après lui M. King.

Nomination de M. R.-J. Foreman

La nomination de M. R. J. Foreman, agent général du service extérieur des marchandises du Chemin de fer national du Canada au poste de gérant de la circulation du même service à Montréal est annoncée aujourd'hui par M. R. W. Long, gérant général du service des marchandises au réseau national.

M. Ernest Langlois dans Bourget

L'échevin Ernest Langlois, du quartier Bourget, a accepté de briguer de nouveau les suffrages aux élections d'avril dans son quartier. Il s'est rendu à la demande de plusieurs de ses électeurs qui l'ont prié de le représenter pendant un autre terme à l'hôtel de ville.

Assemblée de l'échevin Joseph Schubert

Ce soir, à l'hôtel Mont-Royal, un groupe d'électeurs de l'échevin Joseph Schubert, du quartier Saint-Louis, donnera un concert-boucan pour assurer la réélection de leur candidat. M. Schubert profitera de la circonstance pour rendre compte de son mandat et pour éclairer ses électeurs sur les agissements de l'adversaire qui se propose de briguer les suffrages en même temps que lui.

Décès de Madame W.-B. Nantel

Samedi dernier décédait à l'hôpital Notre-Dame, Mme W. B. Nantel, de Saint-Jérôme, veuve de M. W. B. Nantel, ministre du Revenu de l'intérieur dans le gouvernement d'Union et plus tard membre de la Commission des chemins de fer. Mme Nantel est décédée à l'âge de 70 ans.

Lui survivent: trois fils et une fille: L. B. Nantel, avocat de Montréal; Léopold Nantel, maire de Saint-Jérôme; Dr Conrad Nantel, dentiste de Montréal; et Mme C. A. Seguin, d'Ottawa. Les funérailles auront lieu demain matin à Saint-Jérôme.

Nos condoléances à la famille en deuil.

Le cours de M. l'abbé Groulx LA LOI DE 1875

M. l'abbé Groulx donnera jeudi soir prochain, à l'Université, son cours public d'histoire du Canada. Il y traitera cette fois de la loi québécoise de 1875. Voici un sommaire de ce cours: Quels étaient les points faibles de la loi scolaire de 1875? Le régime qu'elle a fondé subsiste-t-il intégralement? Ce régime de liberté a-t-il été, en quelque façon, le progrès scolaire dans la province de Québec? Vue d'ensemble sur ce progrès aux degrés primaire, secondaire et supérieur. Orientations nouvelles, projets de réforme, débats qu'ils suscitent. Conclusion générale.

Le cours commencera à huit heures et quart précises. Dames et messieurs sont parélement invités. Entrée libre.

LE "GOGLU" ET M. J.-L. PERRON

L'INSCRIPTION EN DROIT DES DÉFENSEURS S'EST PLAIDÉE CE MATIN EN COUR DE PRATIQUE — LA CONTRAINTES PAR CORPS — LES AVIS D'ACTION — LE PROPRIÉTAIRE DU JOURNAL SEUL CONCERNE — REPONSE DU DEMANDEUR

Le juge Coderre a entendu ce matin en Cour de pratique l'inscription en droit totale et partielle des défendeurs dans la cause de J.-L. Perron contre A. Arcand et al, relativement à des articles du Goglu. La Cour était bondée.

Me René Duguay, avocat des défendeurs, a invoqué d'abord le fait qu'on n'allègue pas dans la déclaration que les défendeurs sont propriétaires du journal en question, et que la loi de la presse, en vertu de laquelle on poursuit, ne concerne que le propriétaire du journal.

La défense allègue aussi qu'elle n'a pas reçu d'avis d'action, comme l'exige la loi. Elle a bien reçu avis de se rétracter, mais la loi veut qu'un avis d'action soit envoyé trois jours avant l'action, et l'avis reçu ne couvre pas cette disposition.

Les demandeurs veulent la contrainte par corps; la loi n'accorde cela que pour refus de publier le jugement lorsqu'il est ordonné par la Cour; et la défense dit que non seulement cette requête est prématurée, mais que comme la déclaration ne demande pas la publication du jugement, la Cour ne pourra pas l'ordonner, et il n'y aura pas lieu à contrainte par corps.

Enfin, les demandeurs se réservent le droit de prendre au besoin de nouvelles conclusions. La défense dit qu'ils ont le droit de le faire par les procédures courantes, et demande la radiation de cette réserve comme inutile.

Me Gustave Monette, conseil des défendeurs, a repris et développé chacun des points de l'inscription, et a incidemment donné son interprétation de la nouvelle loi de la presse. Au sujet notamment de la contrainte par corps, il est d'avis que la disposition générale du code civil ne s'applique pas à cette loi, quant à la contrainte par corps pour défaut de payer les dommages; il dit que la loi de la presse réserve cette pénalité au refus de publier le jugement, si cela est ordonné par la Cour.

Sur une question du juge Coderre qui demandait si cet article de la loi n'est pas plutôt une adjonction aux pénalités prévues par le code, Me Monette a déclaré que le code, Me Monette a déclaré que la loi de la presse, faite pour protéger la presse, doit être interprétée dans un sens restrictif.

Le juge a demandé à Me Monette si, au lieu de l'inscription en droit quant à l'avis d'action, il n'aurait pas fallu prendre une exception à la forme, citant plusieurs cas à l'appui. Me Monette a répondu que dans le cas de la loi de presse, l'avis d'action n'est pas une simple procédure, mais un élément du droit d'action; que l'avis d'action permet au propriétaire du journal de rectifier ou de rétracter, auquel cas le réclamant ne peut demander que des dommages réels.

Bien plus, si le propriétaire du journal publie la réponse du réclamant, celui-ci n'a plus du tout droit à une action; l'avis d'action est donc un élément essentiel du droit, une condition de fond, et son défaut constitue bien la matière d'une inscription en droit.

UNE INSCRIPTION HUMORISTIQUE

Me Arthur Vallée, avocat du demandeur, a répondu. Il a commenté par féliciter Me Monette d'avoir traité si sérieusement une inscription humoristique. On ne peut nous reprocher, dit-il, de n'avoir pas allégué que les défendeurs sont propriétaires, car nous disons qu'ils éditent, impriment, vendent et distribuent ce journal, et tout le long de la déclaration nous disons à plusieurs reprises "leur journal".

Quant à notre demande de contrainte par corps, continue Me Vallée, la Cour sait que déjà la contrainte par corps a été refusée parce qu'on ne l'avait pas demandée dans la déclaration. Nous avons voulu prévoir, si la loi de presse permettait la contrainte par corps dans le cas de non-publication du jugement, ce n'est pas pour enlever l'autre contrainte, mais parce qu'il est des cas où les dommages réels sont difficiles à évaluer, et que souvent on tient plus à la publication de la condamnation qu'aux dommages accordés.

Me Duguay a ensuite soumis qu'une disposition d'une loi spéciale prime une disposition d'une loi générale. La loi de la contrainte par corps, dit-il, est une loi générale, et la législation en ce point qu'un cas d'application de ce droit, a voulu le réserver, et la disposition de la loi de presse doit primer l'autre.

Le juge Coderre a pris la demande de la défense en délibéré.

Le procès d'Astroff

La Cour du Banc du Roi a commencé à instruire, ce matin, le procès de Harry Astroff, trouvé en possession de drogues.

Un seul témoin a été entendu cet après-midi, M. James Edmond Knox.

Le détective Rioux est à la tête d'une agence privée

Québec, 24. (D.N.C.) — Voici une déclaration officielle du procureur général, M. Taschereau.

"Comme le public semble croire que le détective Rioux fait encore partie de la police provinciale, nous devons annoncer qu'il n'est plus à l'emploi du gouvernement depuis près de deux mois. Le chef de la police provinciale, pour toute la province, est M. Maurice Lalonde, avocat. A Québec, la police provinciale est sous la direction du chef A. McCarthy, qui est lui-même sous les ordres de M. Lalonde. Le détective Rioux est maintenant à la tête d'une agence privée."

La taxe des neutres

UNE DELEGATION DE LA LIGUE DES PROPRIÉTAIRES AUPRES DE M. TASCHEREAU — LE SUFFRAGE FÉMININ — LA QUESTION DU PAPIER — LA RÉGLEMENTATION DU COURTAJ

M. L.-A. Taschereau, premier ministre de la province, était au bureau du gouvernement, ce matin. M. Taschereau a reçu une délégation de la Ligue des Propriétaires, composée de M. Emery Sauvé, président, et de MM. Anthyme Desjardins, Charles Durand, Joseph Jodoin, afin de rappeler la loi adoptée l'an dernier au sujet du partage de la taxe des neutres (école neutres). La Ligue des Propriétaires demande à la Législature de rétablir l'ancien ordre de choses.

M. Taschereau a déclaré à ce sujet qu'il est probable que le gouvernement prendra sous son égide le bill Berceville, à ce sujet, s'il le trouve susceptible de régler la situation.

En ce qui concerne le bill Vautrin sur le suffrage féminin, le premier ministre déclare que l'échec du bill demandant l'admission des femmes au Barreau n'a pas découragé M. Vautrin de présenter son bill sur le suffrage féminin. M. Taschereau n'a pas voulu se prononcer sur l'accueil probable qui sera fait au bill Vautrin.

La question du papier, dit M. Taschereau, est toujours à l'ordre du jour et les négociations entre producteurs et acheteurs se poursuivent aux États-Unis.

Le texte de la loi sur les maisons de courtage, résultant de la récente enquête faite par les procureurs généraux des provinces, est rédigé mais pas encore divulgué. Il reste encore à y faire quelques modifications. Les journaux avaient annoncé qu'une délégation ouvrière se rendrait, ce matin, auprès du premier ministre. Celui-ci a accordé l'entrevue mais il n'en a pas eu d'autre nouvelle. M. Taschereau n'a pu dire de quoi il s'agissait dans cette entrevue.

On présume la mort d'Hinchcliffe

Londres, 24 (S.P.A.) — Le juge Bateson a accordé aujourd'hui l'autorisation de présumer la mort du capitaine W. G. B. Hinchcliffe, qui s'en alla en l'honneur. Elsie Mackay pour l'Amérique, le 13 mars 1928, et dont on n'a plus entendu parler. Mme Hinchcliffe, qui avait demandé l'autorisation, a écouté le récit, fait par son avocat, de la disparition tragique de son mari.

Le groupe Tardieu n'appuiera pas Chautemps

Paris, 24 (S. P. A.) — L'ancien premier ministre Tardieu a déclaré aujourd'hui aux membres du groupe qu'il dirige à la Chambre qu'il lui est impossible de soutenir le ministère Chautemps. Le groupe, qui compte 64 députés, s'est aussitôt réuni pour décider s'il voterait contre le gouvernement ou s'il s'abstiendrait de voter.

La nouvelle église de N.-Dame du Chemin

Québec, 24. (D. N. C.) — M. l'abbé Horace Gagnon, curé de Notre-Dame-du-Chemin, paroisse occupée auparavant par les Pères Jésuites, a annoncé hier au prône, la construction de l'église. Les travaux commenceront au printemps. L'édifice sera à l'épreuve du feu.

Démission de S. G. Mgr Lenihan

Great-Falls, Montana, 24 — Mgr Mathias C. Lenihan, évêque de Great-Falls, vient de démissionner pour devenir évêque titulaire de Preslavo. Mgr Lenihan fut le premier évêque né dans l'Iowa. On a célébré l'an passé ses noces d'or sacerdotales en même temps que son soixante-quinzième anniversaire de naissance. Il était évêque de Great-Falls depuis la création du siège en 1904.

Première sortie de George V depuis le 15 février

Londres, 24 (S.P.A.) — George V est sorti du palais de Buckingham hier, pour la première fois depuis son retour à Londres, le 15 février. Il a visité l'exposition d'art italien en compagnie de la reine Marie, du prince George, de la princesse Marie et de lady Patricia Ramsay.

Les concerts M. BENOIT POIRIER À NOTRE-DAME

Poursuivant sans se lasser sa série annuelle de concerts à Notre-Dame, ce qui est plus que méritoire, le travail d'un organisateur d'église et les leçons à donner tous les jours suffisant à accumuler des heures dont s'efforceraient les syndiqués, M. Benoit Poirier a donné hier après-midi son troisième récital de la saison à Notre-Dame, et je crois savoir qu'il en donnera un autre en avril.

Ses programmes faits avec soin renferment toujours des nouveautés intéressantes. Celui d'hier en renfermait deux: un Carillon d'Eric de Lamarter et une Toccate de Thomas Crawford. De Chicago et de Toronto, les auteurs lui avaient adressé ces œuvres. L'hommage ne peut que souligner l'estime en laquelle est tenu l'artiste montréalais.

C'est pour cela que je crois devoir en parler les premières, puisqu'aussi bien toutes les deux méritent de se trouver dans le répertoire de tous les organisateurs de concert.

Le Carillon avec ses cloches graves ou aiguës ne pouvait trouver mieux que l'orgue de Notre-Dame, dont le jeu improprement dénommé Harpe est formé de timbres qui sont tour à tour une Celesta et des cloches. Très riche en harmonie souvenant surprenante, à coup sûr jamais banale, son modernisme n'a rien d'effrayant, s'il est bien réel, parce qu'une registration magistrale la fait sonner comme un orgue. C'est d'ailleurs le propre de l'orgue comme de l'orchestre, de créer de la richesse sonore avec des éléments qu'on jugerait trop brusques dans un instrument homotone.

La Toccate de Thomas Crawford possède les qualités de ce genre qui sont d'abord de permettre à la virtuosité de l'artiste de se montrer. Celle-ci fait cependant plus, parce qu'elle interromp ses broderies, pour laisser place à des passages mélodiques qui ont permis à M. Poirier de juxtaposer en touches vives et contrastées des sonorités curieuses.

Deux pièces, trop courtes à mon gré, un Rondeau, de Rameau et un Caprice, de Scarlatti, visiblement empruntées au clavier, la prestigieuse Marche Pontificale, de Widor qui entrainait hier même dans sa quatre-vingt-cinquante année, une Pastorale de Lemmens, une Canzone de Guilman encadraient, avec celles que j'ai nommées plus haut, une parodie de l'Air des Strelitz, hymne national des Académiciens.

M. Poirier, Académicien par sa naissance, a pieusement traité sans exclure pour cela un coloris brillant et une recherche de combinaisons contrepointiques remarquable et cette œuvre stupéfiante et grandiose qu'est la Toccate et l'Fugue en ré mineur de Bach. Rien n'a peut-être jamais été écrit qui approche la grandeur de cette pièce, que M. Poirier, qui l'avait donnée à son dernier récital, a jouée avec une maîtrise remarquable.

Il faut certes faire la part des circonstances. Combien de nos organisateurs, qui le désirent avec ardeur, ne peuvent donner la preuve qu'ils aussi pourraient offrir des concerts d'orgue très intéressants? Avec M. George M. Brewer, M. Poirier est le seul qui y soit parvenu. Louons-le du travail qu'il s'impose et remercions-le des beaux programmes qu'il peut quelques fois nous donner.

Frédéric PELLETIER

La conférence navale

Londres, 24. (S.P.A.) — La conférence de désarmement n'entre pas brillamment dans sa cinquième semaine. On se prépare à reprendre les négociations mercredi, mais sans enthousiasme, car si le nouveau ministère français est battu en Chambre, l'ajournement forcé devra être prolongé indéfiniment.

On espère que M. Chautemps sera victorieux et qu'il viendra, avec MM. Briand et Sarraut, s'atteler pour de bon aux négociations. Mais l'inquiétude subsiste même dans ce cas, car les dépêches de Paris annoncent que le nouveau cabinet entend conserver la politique navale de Tardieu que les autres délégations s'accordent à trouver excessive.

Les délégués en ont assez de leur repos forcé, et il ne demandent qu'à en arriver à un accord le plus tôt possible. La presse de Londres est très pessimiste; l'avenir de la conférence lui semble bien sombre. Mais on dit que le premier ministre Macdonald, le colonel Stimson et les autres croient encore que l'on pourra bientôt se mettre à l'œuvre pour tout de bon et arriver au but que l'on s'est proposé, la limitation des armements.

Feu Madame L.-P. Chaloult

Québec, 24 (D. N. C.) — Madame L.-P. Chaloult est décédée ce matin à l'âge de 88 ans.

Madame Chaloult était la mère de feu Philippe Chaloult, avocat, et de feu Soeur Anita Chaloult. Elle laisse deux fils: MM. J. René Chaloult et Edmond Chaloult, de Québec, et trois filles: Mme Clement, de Paris, Soeur Chaloult, de l'Hôtel-Dieu de Montréal et Mme C.-G. Bertrand, d'Edmonton. Elle laisse aussi un grand nombre de petits-fils parmi lesquels: MM. René et Jean Chaloult, avocats, de Le Paul Chaloult, MM. Jacques et Pierre Chaloult, étudiants et M. Marcel Clement.

Onze personnes tuées dans un déraillement

Cinquante-neuf personnes blessées dans le Wisconsin

KENOSHA, Wisconsin, 24. (S.P.A.) — Un grave accident s'est produit au nord de Kenosha lorsqu'un rapide à destination de Chicago a déraillé. Le rapide, qui filait à 60 milles à l'heure, rencontra un convoi de marchandise, lorsqu'il frappa un auto à un passage à niveau. La voiture se trouva prise entre les deux trains et fit dérailler les cinq premiers wagons qui s'écrasèrent dans la boue d'un fossé de 8 pieds, les trois autres wagons allèrent aussi dans le fossé, mais beaucoup moins violemment. Il n'y eut pas d'incendie et ce fut justement l'obscurité où se trouvèrent les victimes qui ajouta à l'horreur de la situation.

Onze personnes ont été tuées. Cinquante-neuf personnes ont été recueillies dans les deux hôpitaux de Kenosha, dont au moins une dizaine sont dans un état critique. Une cinquantaine d'autres personnes ont été traitées dans les hôpitaux avant de quitter Kenosha.

Les autorités de la "Chicago, North Shore and Milwaukee Electric" ont déclaré que c'était la première fois depuis dix ans qu'un voyageur était tué sur leur ligne qui était renommée dans tous les États-Unis pour la rapidité et la sécurité qu'elle assurait à ses voyageurs.

M. Yelle, P.S.S., élu au Conseil des douze

M. Emile Yelle, p.s.s., supérieur du Grand Séminaire, a été élu membre du Conseil des Douze, à la place de M. Etienne Dorvaux, p.s.s., démissionnaire.

M. l'abbé Yelle a été désigné par un certain nombre de ses confrères, en vertu d'un amendement à la charte de Saint-Sulpice, où des surnoms d'élite des membres du conseil. Le conseil se réunira lui-même jusqu'à ce qu'il désigne le remplaçant d'un de ses membres disparu pour cause de démission ou de décès.

Les traducteurs reconnus comme techniciens

Ottawa, 24. (D. N. C.) — D'après des renseignements venus de source autorisée, les traducteurs seront reconnus comme techniciens dans le rapport de la Commission Beatty, qui a fait enquête sur le traitement de certains fonctionnaires du Service Civil, rapport qui sera déposé demain après-midi à la Chambre des Communes. Il n'est pas indiqué si les traducteurs, cependant, recevront de ce fait une augmentation de traitement.

Les techniciens seront distribués en cinq catégories distinctes et on a accordé une attention toute spéciale aux diplômés des Universités.

Le rapport demande des augmentations de salaires en faveur de MM. Arthur Beauchamp et A. E. Blount, respectivement greffiers des Communes et du Sénat; Jules de la Broquerie-Taché, et Martin Burrell, bibliothécaires conjoints; des trois commissaires du service civil, MM. Roche, J.-E. Tremblay et Newton McTavish.

Quant aux fonctionnaires des Postes, des Finances et des douanes, ils n'obtiendraient que peu de chose.

Rabbins relâchés en Russie

Washington, 24 (S. P. A.) — Le sénateur Borah a reçu un message de Maxim Litvinoff, commissaire des affaires étrangères à Moscou, lui disant que tous les rabbins dont on avait annoncé l'arrestation et qu'on disait menacés de mort ont été relâchés. Il n'en reste que trois en captivité et ils ne courent pas de risques d'être exécutés.

Temps printanier à New-York

New-York, 24 (S. P. A.) — La température de printemps continue pour la quatrième journée. En fin de semaine, des milliers de personnes se sont rendues aux plages, et quelques-unes se sont aventurées dans l'eau sans y rester cependant, car elle était glaciale. Plusieurs se sont fait griller au soleil en costume de bain. Du brouillard et de la pluie d'accompagnement cette température extraordinairement chaude pour la saison.

La princesse de Monaco demande le divorce

Nice, France, 24. (S.P.A.) — La princesse de Monaco a inscrit devant un tribunal français une instance en divorce contre son mari, le prince Pierre. La princesse, qui est âgée de 29 ans, a épousé le prince Pierre en 1920; ils ont deux enfants.

L'exécutif municipal québécois

Québec, 24. (D.N.C.) — Un caucus a été tenu hier par nos échevins, à la résidence du maire Lavigne. On se serait entendu sur le choix de ceux qui devront faire partie de l'exécutif. MM. Bouchard, Dinan, et Tremblay seraient choisis. L'autre le serait sous peu.

La cause de Georges de Beaujeu

La cause de Georges de Beaujeu, accusé d'homicide involontaire, a été remise, ce matin, au 11 mars.

LE MARCHÉ EST IRRÉGULIER

L'ACTIVITÉ EST RÉDUITE

New-York, 24. — Le marché est devenu peu actif et irrégulier au cours de la matinée après avoir débuté avec assez de vigueur. Les rapports sur les affaires en fin de semaine étaient assez divergents et le monde spéculateur semble incertain et dans l'attente des événements.

U. S. Steel, Westinghouse, Union Pacific, Electric Autolite, Simmons ont recu d'une couple de points chacun, Auburn Auto, de 5. Les avances de 2 à 4 points dans le cas de Columbia Carbon, American Bank Note, Eastman Kodak, Pullman ne se sont pas maintenues. Vers midi les cuivres ont tendance à s'affaiblir toutefois et Anaconda avance de 1 point. Les utilités publiques sont fermes. Consolidated Gas s'avancant même près d'un point.

EN BOURSE LOCALE

TOUTE LA LISTE FLÉCHIT

Le marché local s'est à peu près maintenu à l'ouverture mais a ensuite fléchi au point que pas un seul titre ne marquait une avance à midi. Les reculs n'ont pas été très accentués dans l'ensemble toutefois. Consolidated Snelling a reculé de 3 points à 232 et Alberta Grain, qui était inactif ces derniers temps, se ressent de la faiblesse des cours du blé et recule de 2 1/2 à 21. Montreal Power recule aussi de 2 points à 135 et Power Corporation de 1 à 75 tandis que les autres titres de pouvoir fléchissent de quelques fractions.

Canadian Bronze et Dominion Bridge reculent de 1 point chacun à 53 et à 76 tandis que Hamilton Bridge et Canada Wire perdent 3-4 de point. Nickel et Massey Harris fléchissent de 1-2 et Brazilian de 1-4. Le reste de la liste fléchit de quelques fractions.

Prévisions atmosphériques

Toronto, 24. (S.P.C.) — Régions des Grands Lacs et Baie Georgienne. — Pluie ce soir et demain. Vallées de l'Outaouais et du Haut Saint-Laurent. — Beau et doux. Demain, pluie.

Vallée du Bas St-Laurent. — Pluie et beau et doux aujourd'hui et demain; suivi d'averses.

Golfe et Rive Nord. — Nuageux et doux aujourd'hui et demain, pluie probable dans les districts ouest. Neige dans les districts est.

Provinces Maritimes. — Nuageux et doux aujourd'hui et demain avec pluie.

Lac Supérieur. — Nuageux ce soir et demain avec neige dans les districts nord. Plus froid demain.

Manitoba. — Beau et froid aujourd'hui et demain.

Saskatchewan et Alberta. — Beau, pas de changement aujourd'hui et demain.

L'Indian Broadcasting

Nouvelle Delhi, Indes, 24. (S.P.C.) — Le gouvernement des Indes a fait retour sur la décision qu'il avait prise de ne pas intervenir dans les affaires de la "Indian Broadcasting Company", qui s'est déclarée en liquidation volontaire et qui a suspendu ses opérations. En réponse à l'appel de plusieurs membres en vue de la Chambre, l'administration a décidé de demander à la Législature une mesure pour venir en aide à la compagnie.

Pie XI reçoit des pèlerins canadiens

Cité Vaticane, 24. (S.P.C.) — Sa Sainteté Pie XI donna audience aujourd'hui à vingt visiteurs canadiens. Il a exprimé sa joie de les voir accourir de si loin pour lui rendre hommage. Il loua les catholiques canadiens de leur persévérance dans la foi reçue de leurs ancêtres et accorda sa bénédiction aux pèlerins.

Page féminine

UNE CAMPAGNE QUI S'ANNONCE BIEN

C'EST LA CAMPAGNE DE SOUSCRIPTION ANNUELLE DE LA FEDERATION DES ŒUVRES SOCIALES DE SANTÉ, DONT L'ASSEMBLEE PREPARATOIRE A EU LIEU HIER — M. L'ABBE SAVIGNAC PRESIDENT — BEL. ENTHOUSIASME

M. CARIGNAN EST CHEF

M. l'abbé Ernest Savignac, président général de la Fédération des Œuvres Sociales de Santé, a présidé, hier après-midi, à la maison des Syndicats catholiques, à la première assemblée en vue de l'organisation de la campagne de souscription annuelle au profit des cinq œuvres fédérées. On remarquait, aux côtés du président: M. le sénateur Raoul Dandurand, M. R. Carignan, gérant provincial de la *National Life*, l'hon. juge Létourneau, et M. Z. Hébert, de la Maison Hudon-Hébert.

M. L'ABBE SAVIGNAC

L'idée que je veux développer aujourd'hui, dit le président général, est une idée d'optimisme. Nous avons bien des motifs d'envisager l'avenir avec confiance: d'abord parce que la cause à laquelle nous sommes disposés à travailler est une des plus nobles que l'on puisse concevoir. Nous avons une fédération d'œuvres qui, toutes, travaillent à sauvegarder notre capital humain contre les deux fléaux qui le menacent: la mortalité infantile et la tuberculose.

Un autre motif pour lequel nous devons être optimistes, ce sont les sympathies puissantes et nombreuses qui nous ont été manifestées. Le président dit qu'il pourrait citer les lettres de Mgr l'Archevêque, des Hon. Taschereau et Perron. Et la sympathie témoignée par les personnalités éminentes qui assistent à cette première assemblée n'est pas la moindre. Il remercie M. le sénateur Raoul Dandurand, étant donné l'ouverture de la session, l'hon. M. Dandurand n'était hier que de passage à Montréal et, malgré la préciosité de tous ses instants, il a voulu en consacrer plusieurs à cette réunion. Nous avons, dit l'abbé Savignac, une autre raison d'avoir confiance: c'est en voyant se développer cette campagne, et surtout en la comparant à celle de l'année dernière. Les groupes de sollicitateurs s'annoncent pour être mieux organisés et disciplinés; d'un autre côté, nous avons rencontré chez nos hommes d'affaires beaucoup plus de sympathie que nous nous attendions d'en recevoir.

Le président présente le chef que les organisateurs de la campagne se sont choisis: M. Carignan, gérant provincial de la *National Life*, compagnie importante d'assurance-vie. M. Carignan possède deux qualités principales qu'il faut pour cela: c'est un organisateur et un patriote qui, devant notre désir de le dédommager des pertes que ces occupations lui causeront, a écarté, d'un geste noble, toutes les questions financières et a promis d'aller à son bureau de huit heures à dix heures et le matin, et de consacrer le reste de sa journée à la campagne.

L'HON. RAUL DANDURAND

L'hon. sénateur Dandurand fait ensuite quelques remarques. Les notes, dit-il, n'ont pas eu beaucoup l'habitude de travailler en collaboration: les œuvres ont toujours été maintenues par un effort individuel. Nous allons essayer de faire travailler la communauté collectivement. Je suis convaincu que nous sommes à faire un travail de pionniers et que d'autres œuvres viendront se joindre à la Fédération, et que plus d'ampleur sera donnée à la souscription. Il faudra apprendre aux autres à mettre dans leur budget annuel une somme pour chaque œuvre. Et il importera de s'adresser à une certaine classe d'hommes influents, pour la sollicitation. On vient de voir fonder une association de jeunes filles qui s'engagent à donner trois heures par semaine pour les œuvres sociales: ce ne serait pas trop de demander à nos hommes que de donner une heure par année...

Mme Norman F. Wilson entre au Sénat



Nous voyons ici Mme NORMAN F. WILSON, d'Ottawa, dont la nomination au Sénat canadien vient d'être annoncée par le premier ministre, l'honorable Mackenzie King. Mme Wilson, qui est la mère de huit enfants, est non seulement la première femme à entrer au Sénat canadien, mais aussi la première à entrer à la Chambre Haute dans toute l'Amérique du Nord et l'Empire Britannique.

M. CARRIGNAN

M. Carignan, gérant provincial de la *National Life*, et qui a accepté d'être le chef de cette campagne de souscription, dit qu'il peut promettre de donner son temps et son travail. Il amène avec lui un assistant, M. Michaels, également de la *National Life*, homme d'affaires par excellence. M. Carignan dit qu'il accepte cette tâche, mais à condition que tout le monde lui apporte sa collaboration, et il suggère qu'on s'assure le concours de toutes les classes d'hommes influents: hommes d'affaires, médecins, avocats, etc.

M. HEBERT

C'est un fait indubitable, dit M. Hébert, que dans la vie, ce qui fait le bonheur, c'est de rendre les autres heureux. Il faut, pour toute campagne comme celle-ci, du travail, du dévouement, du renoncement; il faut une organisation complète, et je crois que tous les éléments nécessaires à un chef sont réunis dans la personne de M. Carignan. M. Hébert promet à son tour son concours; il se charge non seulement d'obtenir des petites souscriptions, mais des grosses.

M. SMYTHE

Notre province est remarquable, dit M. Smythe, pour bien des choses, mais aussi pour d'autres lamentables. Elle est remarquable pour le nombre de ses naissances, mais aussi pour l'excès de ses décès infantiles; elle est remarquable pour le nombre de ses grandes familles, mais aussi pour le peu de celle qu'elle en fait. Notre système d'éducation souffre, dit-il, d'une lacune lamentable: nous avons élevé et nous élevons nos enfants à croire que la vie nous doit une subsistance, alors que nous devons d'abord payer notre contribution à la vie. Il parle ensuite des œuvres fédérées: l'Assistance Maternelle, la Goutte de lait, la Fédération d'Hygiène Infantile, les Colonies des Grèves, l'Ecole d'Hygiène Sociale Annapolis de l'Université de Montréal.

À la fin de l'assemblée, M. Michaels a tracé le plan de la campagne et a énuméré les différents comités qu'il importait de former.

LE COMITÉ D'HONNEUR

C'est le même que celui de l'année dernière qui a été réuni à l'unanimité: président, M. Raoul Dandurand; vice-présidents, M. S. Létourneau et C. Beaubien; secrétaire, M. Arthur Terroux; trésorier, M. Charles Moncel.

GAI! FRICOTONS!

SAUCE AUX HUITRES

3 c. à table de beurre, 3 c. à table de farine, 1 tasse de lait, 1-2 tasse de jus d'huitres, sel et poivre.

Fondre le beurre et ajouter la farine, puis le lait et le jus d'huitres que vous avez fait chauffer au préalable. Cuire pendant 5 minutes, ajouter les huitres et continuer la cuisson pendant quelques minutes. Déposer cette sauce dans les pâtes chauffées à l'avance. Servir un plat par convive. Décorer de persil.

LANGUE DE BOEUF BRAISÉE

1 langue de bœuf, 8 à 10 lardons, 2 c. à table de beurre, 1 oignon, 3 tasses de bouillon, sel et poivre.

Laver la langue à l'eau froide, puis la tremper dans l'eau bouillante pendant quelques minutes et enlever la peau. Larder la langue, puis la faire revenir dans le beurre fondu et l'oignon. Quand l'oignon aura pris couleur, ajouter, selon le besoin, le bouillon et les assaisonnements. Couvrir le chaudron et terminer la cuisson au fourneau. Servir avec une sauce.

POUDING AU CHOCOLAT

(à la vapeur)

3 c. à table de beurre, 2-3 tasse de sucre, 1 œuf, 1 tasse de lait, 2 tasses 1-4 de farine, 4 c. 1-2 à thé de poudre à pâte, 2 c. à table de chocolat, 1-2 c. à thé de sel.

Défaire le beurre en crème et ajouter graduellement le sucre, puis l'œuf battu. Mettre la farine tamisée avec la poudre et le sel en alternant avec le lait et le chocolat fondu. Cuire à la vapeur dans les moules beurrés et servir avec sauce sucrée.

Art chrétien et propagande liturgique

Le congrès d'organisation des associations fédérées des anciennes élèves des convents catholiques du Canada, en février 1929, a exprimé le désir de voir se former un comité d'art chrétien, ayant pour but la diffusion de l'art religieux dans les familles, les écoles et les cercles.

Aux réunions des 6 et 14 février dernier, à la maison de l'Apostolat liturgique, 3471 Avenue du Parc, s'est formé ce Comité d'Art chrétien et, pour répondre à un vœu exprimé par Sa Grandeur Monseigneur Forbes, aumônier général des A.F.C.C., ce comité a décidé d'étendre son champ d'action à la propagande liturgique: son but sera de répandre les publications d'art et de liturgie propres à faire comprendre le sens de la prière officielle de l'Eglise ainsi que la connaissance de la musique grégorienne dans la mesure de ses moyens.

Ce comité aura sa première manifestation dans une conférence-audition vers la mi-mars. Le sujet traité sera "La note féminine dans l'harmonie traditionnelle du chant sacré de l'Eglise". Elle sera donnée par Dom Lucien David, O.S.B., directeur de la Revue du chant grégorien, avec le concours de voix féminines de l'Apostolat liturgique. Le Comité d'art chrétien et de Propagande liturgique se compose de deux sections: section de patronage et section active formées comme suit:

Section de patronage: Mesdames Albert Dupuis, présidente; F. B. Mathys, vice-présidente; Jean Beaudoin, L.-R. de Lorimier, secrétaires conjointes; Henry Beaudry, trésorière; E.-P. Benoit, publiciste; Léon-Mercier Gouin, lecteur et conseiller; G.-E. Cartier, organiste; Roméo Delcourt, conseiller; le forment le conseil de la première section. Mesdames Albert Hébert et James de Beaujeu-Domville, ainsi que Mesdemoiselles Marie Lesage, Hélène Turgeon et C. Tassé sont membres de sa section de patronage. Mère Sainte-Sophie, du collège Marguerite-Bourgeoys, est membre correspondant.

Section active: Mesdemoiselles C. Mathys, présidente; Gertrude Karch, vice-présidente et lectrice; Adine Maurault, secrétaire-archiviste; Camilla Gauvin, secrétaire-correspondante; Ovelte Beauchamp, trésorière; Cécile Lagacé, secrétaire de liaison; Marie Lablanc, secrétaire commerciale; Dora Bindley, bibliothécaire; Juliette Duhamel, secrétaire de classification.

"Avec Roland et ses preux au Canada"

C'EST LE TITRE D'UNE CONFERENCE DONNEE HIER AUX ECOLES MENAGERES PROVINCIALES PAR M. LEON GERIN

La chanson de Roland a fourni à M. Léon Gerin, le sujet d'une très belle conférence devant les membres des Ecoles ménagères provinciales, hier soir. Tout comme cette chanson de geste explique le caractère des preux de la vieille France, elle nous dit aussi que ce furent nos pionniers, véritables continuateurs des grands gestes du moyen âge.

M. Gerin traita éloquentement son sujet, la Chanson de Roland à Roncevaux, montrant les différents caractères qu'il faut y trouver. Contrairement à Bédier, il en fait ressortir l'influence germanique qui se ressent à certains passages de la chanson. La Chanson de Roland comporte aussi un particularisme et un individualisme que le conférencier expose devant ses auditeurs. Il fait ensuite un parallèle entre les preux du temps de Charlemagne et ceux de la Nouvelle-France qui ne reculèrent devant aucun sacrifice pour faciliter l'éclosion naissante. La conférence de M. Gerin a été fort goûtée et les auditeurs lui ont exprimé personnellement leur sincère appréciation.

Retraite fermée

Une retraite fermée pour les jeunes filles aura lieu du 7 au 11 mars, à la Villa Saint-Joseph, 4122 avenue Delorimier, Amherst 2944. Les retraitantes voudront bien s'inscrire à l'avance, et se munir d'une voile blanche ou noir pour la chapelle, d'une "imitation de Jésus-Christ" et de leur petit nécessaire de toilette.

(Communiqué)

Miles Burnada et Lamontagne

Miles Isabelle Burnada, cantatrice, et Yvette Lamontagne, violoncelliste, donneront un concert au Ritz-Carlton lundi soir le 3 mars prochain, avec le concours de Mlle Yvonne Hubert, accompagnatrice. Le groupe vocal comportera des œuvres françaises, italiennes et allemandes, ainsi que des chansons de folklore en diverses langues. Mlle Lamontagne jouera deux séries et des obligati pour Mlle Burnada.

Les parents ne sont jamais si heureux que lorsque le bébé dort paisiblement

Vous êtes en quête d'un moyen qui puisse apaiser le bébé qui pleure et dont le sommeil est agité et lui procurer un repos prompt et paisible? Mais, le Castoria est précisément l'article. Les médecins le recommandent et des millions de mères le proclament sûr et inoffensif. En peut-il être autrement d'un remède purement végétal et d'un goût absolument agréable? Tel est bien le Castoria de Fletcher. Remède parfaitement sain, quelques gouttes suffisent à mater les terribles petites colères du bébé et à calmer son agitation. Encore quelques minutes, et il s'endormira d'un sommeil paisible et réparateur. Dans le cas de coliques, de constipation, de rhumes, de dérangement, il n'y a rien de tel. Le véritable Castoria porte l'autographe du Dr Chas Fletcher. Une seule chose est à redouter: les contrefaçons.

tion; Françoise Bélanger, publiciste, sont les membres actifs. Chaque communauté affiliée aux A. F. A. C. C. est appelée à nommer un membre correspondant.

Fédération des œuvres sociales de santé

LA MORTALITE INFANTILE

La mortalité infantile est un terme que l'on emploie souvent. Aussi convient-il d'expliquer sa signification exacte. Les statisticiens se sont entendus pour comprendre par mortalité infantile tous les décès qui surviennent chez les enfants de moins d'un an. Si le décès se produit la veille de l'anniversaire de la naissance, il est compté; si le décès se produit le lendemain, il n'est pas inclus. C'est ainsi que le dernier rapport, publié pour l'année 1928, nous apprend que, durant cette année, il est survenu dans tout le Canada 21,171 décès, dont 10,332, soit 49 pour cent, ou virtuellement la moitié, dans la seule province de Québec.

Ce rapprochement qui met notre province en mauvaise posture, ne doit pas être employé parce qu'il est injuste. C'est qu'il ne fait pas entrer en ligne de compte le nombre des enfants de moins d'un an, soit celui des naissances. En effet, la province de Québec fournit, à elle seule et pour la même année, 83,621 naissances sur le total de 236,194, constaté dans le pays tout entier, soit la proportion élevée de 35 pour cent.

Les statistiques ont tourné cette difficulté en calculant le nombre des décès des enfants de moins d'un an sur celui des naissances de la même année. Le résultat donne le taux de la mortalité infantile. Ce calcul qui se fait sur une base uniforme de mille naissances, autorise maintenant des comparaisons.

Il nous démontre, d'abord, que la province de Québec a réalisé de notables progrès au chapitre de sa mortalité infantile. On s'en rendra compte par le tableau suivant:

Périodes	Taux moyen de la mortalité infantile
1908-1911	188
1912-1916	160
1917-1921	140
1922-1926	125

Nous avons même touché 123 en 1928.

Voilà des chiffres bien propres à nous encourager. Mais si nous comparons notre taux de 1928 avec celui des autres provinces, nous constatons qu'il nous reste encore beaucoup de travail à faire. Les rapports qui viennent d'être publiés, nous permettent, en effet, de dresser le tableau suivant:

Taux de la mortalité infantile dans les différentes provinces en 1928	Taux de la mortalité infantile
Provinces	
Colombie britannique	50.5
Île du Prince-Edouard	50.9
Saskatchewan	64.8
Manitoba	67
Ontario	71.3
Alberta	76.5
Nouvelle-Ecosse	79.5
Nouveau-Brunswick	85.6
Québec	123

On le voit le calcul du taux de la mortalité infantile nous permet de tirer des conclusions précises. Aussi vient-il d'être adopté par la Fédération d'hygiène infantile pour permettre à cette association de mieux apprécier la valeur de son effort dans la lutte contre la mortalité infantile. On sait que cette association maintient 18 colonies de nourrissons dans la ville de Montréal.

Depuis 20 ans elle a pris une part

EATON



ROBES de bon crêpe Havana pour jeunes filles

13 modèles dans ce groupe à prix exceptionnel

MARDI 13.75

C'est le genre de robes actuellement très pratiqué dans toute garde-robe. Lorsque vous verrez ces robes, vous les trouverez d'une telle qualité et si soigneusement confectionnées que vous serez certainement surprise de les voir offertes à un tel prix. Quelques détails sur les modèles: manches courtes, boléros, cols nouveaux, et, évidemment, tailles plus hautes et jupes plus longues. Tailles 14 à 20 — en noir, marine et teintes plus claires.

Les trois modèles illustrés

- A... Bleu liberté, tan soleil et noir.
- B... marine, reflet de jade et lilas.
- C... Reflet de jade, sable du désert et bleu dauphin.

An troisième chez Eaton—Rue Sainte-Catherine

THE T. EATON CO LIMITED DE MONTREAL

La SAUCISSE la plus appréciée est celle de

S. L. CONTANT Ltée

par Mlle Adrienne Senécal. S quelques-uns des auteurs n'ont pu recevoir la lettre spéciale leur demandant des exemplaires de leurs ouvrages, nous leur serions très reconnaissants de communiquer, à ce sujet, avec Mlle Senécal, Bêlai 2094, ou de donner à leurs éditeurs l'autorisation nécessaire.

Comité des Œuvres économiques

Il y aura assemblée générale du Comité des Œuvres économiques mercredi, le 26 février, à 8 h. p.m. à la maison d'œuvres, 853, Sherbrooke est.

La R. S. Marie Gerin-Lajoie donnera la première leçon de sociologie.

Les présidentes et les membres de conseil des associations professionnelles et des sections professionnelles y sont spécialement invitées.

Feuilleton du "Devoir"

La Graine de Sainte-Catherine par André Bruyère

69 (Suite)

C'est alors que Roger et tous les autres ont combiné votre retour et leur fuite afin de nous laisser en face l'un de l'autre. Ils disaient que moi seul devais vous parler.

— Ils ont eu raison, dit gravement Béatrice.

— Alors vous ne regrettez rien? Vous serez la femme du soldat d'aventure, vous n'aurez peur ni des pays lointains ni du danger peut-être, ni des hasards de ma carrière?

— Non, dit-elle fermement, j'aimerais tout cela, je serai fière de votre carrière et loin de l'enrayer, je ferai tout pour la rendre plus belle.

Il la regardait avec admiration,

il comprenait qu'elle était bien la compagne rêvée, qu'il allait enfin vivre la vraie vie.

Il prit la main et y posa ses lèvres avec ferveur.

— Pardonnez-moi, je vous avais méconnue, dit-il très bas.

Seul un sourire lui répondit, un beau sourire de confiance et d'amour.

Cette heure unique fut courte, Mathilde II, trotinant sur ses jambes déjà longues, ramenait Mme Tarvel d'urgence.

— Allait ma maman, avait-elle expliqué très fière, venez vite voir.

Mme Tarvel "vit" d'un coup d'oeil. Et elle ouvrit ses bras à l'arrivant.

— Ma fille, dit-elle simplement.

Elle voulait les quitter ensuite, mais ils la retinrent. Ils avaient tant à lui dire.

— C'est à vous que je dois mon bonheur, disait Béatrice émue.

— Et pour récompense, on va lui enlever sa filleule, disait Pierre qui n'arrivait pas à être contrit. Heureusement vous ne manquez pas d'autres petits-enfants.

Un peu plus tard, tous les Silles revinrent escortés de tous les habitants de la Roseraie. Il y eut des félicitations, des rires, des cris joyeux. On voulut célébrer les fiançailles le soir même.

En vain Mme Tarvel alléguait: elle.

— C'est trop tôt. Rien n'est prêt. On ne l'écouterait pas. Josiane courut donner des ordres et Pierre triomphalement sortit un anneau de sa poche.

— Il n'est pas beau, dit-il, c'est une bague marocaine presque barbare, mais je l'ai achetée là-bas à la première heure d'espoir.

— Je la préfère à tous les diamants, dit vivement Béatrice.

Le soir ils purent causer enfin, s'isolant dans le joyeux tumulte. Il lui dit alors franchement qu'il l'avait toujours aimée, mais qu'elle l'a-

vait effrayé jadis, trop belle princesse pour un si pauvre hère. Et il avait choisi l'innocente petite fille qui, elle, l'aimait vraiment.

Il fut heureux pourtant les quelques jours que Dieu la lui laissa, bien qu'il eût déjà reconnu son erreur, il fut heureux tant elle était douce et bonne.

Mais plus tard, quand il revint en France, qu'il revint Béatrice, il sut vraiment qu'il s'était trompé et qu'il avait méconnu la vraie voie.

Il repartit portant un nouveau deuil, il croyait Béatrice à jamais perdue pour lui et il souffrit un second veuvage aussi dur que le premier.

La lettre de sa tante lui avait enfin appris la vérité.

Elle écoutait tout cela qu'il disait mal, en mots sincères, pourtant, et surtout elle devina tout ce qu'il ne pouvait pas dire. Ce fut elle qui conclut.

— Tout est venu par ma faute. Mais j'ai souffert et le malheur m'a redressée. Oubliez, Pierre. Du passé, il ne nous reste que Bébé. Nous l'aimons mieux en souvenir de sa pauvre maman.

Elle prononça ce nom sans contrainte. Elle sentait si bien que la

morte n'était qu'une pâle petite ombre retournée près de Dieu et oubliée des tristesses humaines.

Après ce soir béni, il y eut des jours lumineux. Une ombre cependant attristait ces belles fiançailles. Edith ne parut point au château et Mme Tarvel dépêchée au pavillon en ambassadrice revint la tête basse. Elle n'avait obtenu qu'une concession.

Edith assisterait à la messe de mariage afin de ne pas désavouer publiquement sa sœur.

— Eh bien! ce n'est pas si mal que cela, déclara Miette le philosophe. Je n'espérais pas autant. Nous verrons des jours meilleurs. On se hâta aux préparatifs du mariage. Pierre n'avait qu'une permission relativement courte, mais il avait obtenu une garnison tranquille au Maroc et y emmènerait sa fille et sa femme.

Ainsi Béatrice la coquette, l'élegante, devrait abandonner bien des recherches, mais elle les quitta sans regret et emballa un très simple trousseau. Mathilde II espérait bien emporter ses poupées, mais il fallut y renoncer quand son papa lui affirmait sans rire que le climat marocain les ferait mourir sans pitié.

Il y aurait la ressource d'en acheter d'autres là-bas, des petites Marocaines qui seraient assurément du meilleur goût.

La-dessus, Mathilde consolée s'en fut visiter Martinette.

La bonne vieille radotait sans mesure à présent. Elle voyait des mariages partout. Edith elle-même ne lui semblait plus sûre du tout et son trim trim et tran la la, bien cassé, chevrotait lamentablement.

— Encore une, encore une, disait-elle d'un air de catastrophe, vous verrez qu'il ne restera que moi.

— Espérons-le, disait galement le docteur.

Celui-ci n'était pas reconcilié avec les vieilles filles encore, au vif dépit de Miette. Et le nom de sa fille lui paraissait un fâcheux augure. Mais Rose-Marie se moquait de lui sans cérémonie et Catherine poussait à vue d'oeil.

Pierre était installé à la Roseraie, mais c'était un perpétuel va-et-vient entre les deux habitations et puis le grand jour arriva très vite.

Le 12 septembre, Béatrice de Silles épousa le commandant Pierre Tarvel dans l'église du village. Le pauvre vieux curé, bien blanchi, tenu à bémol lui-même ce mariage

qui pourtant lui rappelait de cruels souvenirs.

L'assistance était peu nombreuse. On remarqua mieux Edith très raide dans son banc. Elle fit l'effort de venir à la sacristie, elle serra la main de sa sœur, lui souhaita un bon voyage, mais elle ne signa pas le registre et partit après avoir gratifié son beau-frère d'une inclination glaciale.

Ce départ jeta un petit froid, mais il fut bien vite oublié dans la joie du jour. Béatrice, sous ses voiles blancs était idéalement belle. Mais elle dut quitter bien vite la triomphante parure et revêtit le simple habit de la voyageuse.

De bonne heure, ils partirent. Mathilde II les accompagnait. Elle ne les quitterait plus désormais. Le temps était court devant eux. Ils devaient arriver le soir même à Bordeaux et s'embarquer le surlendemain pour le Maroc.

On leur dit adieu avec émotion ils promettaient de revenir, cependant bien des yeux se mouillèrent en regardant fuir l'auto qui les emportait.

(à suivre)

"LA GRAINE DE SAINTE-CATHERINE" volume de 318 pages. Au comptoir et par la poste 3.50.

Ce journal est imprimé au No 430, rue Notre-Dame Est, à Montréal, par l'Imprimerie Populaire (à responsabilité limitée). GEORGES PELLETIER administrateur et secrétaire.

COMMERCE ET FINANCE

Faits et potins

Brazilian

Le rapport de Brazilian Traction pour ses opérations de janvier indique que les bénéfices nets de la compagnie ont légèrement diminué comparativement à la période correspondante de 1929. Les frais d'exploitation ont bien diminué de près de \$10,000 mais les recettes ont aussi diminué de près de \$30,000, laissant un bénéfice net de \$2,199,125 contre \$2,220,055 en janvier 1929, soit une diminution de \$20,930.

La différence avec l'année dernière n'est pas considérable, comme on le voit, mais elle sera un développement en ce qu'elle est la première depuis septembre 1927, les bénéfices ayant toujours augmenté de mois en mois depuis cette date. D'autre part, le fait que la situation sur le marché du café a semblé s'être améliorée au cours de la semaine a été un encouragement et le cours de Brazilian n'a guère varié samedi, ce qui démontre que les milieux financiers avertis avaient bien prévu le contenu du rapport qui vient d'être publié.

Il semble assez curieux toutefois qu'on tente maintenant d'expliquer cette diminution en invoquant le fait que le milreis est déprécié comparativement à il y a un an lorsque, à cette date, on affirmait, le président de la compagnie en tête, que les cours du milreis ne pouvaient pas diminuer pour la peine les profits de Brazilian en dollars parce que les revenus de la compagnie canadienne lui étaient assurés en or. Ce changement d'attitude n'est pas pour inspirer une plus grande confiance au spéculateur si le titre n'offre pas une aussi grande sécurité qu'on l'avait laissé croire explicitement.

Nouvelles inscriptions

L'activité du groupe Nesbitt, Thomson & Co., depuis quelques semaines est très évidente. Après la finance de la Northwestern Power, l'établissement de la Eastern Dairies, à Hamilton, les ruineurs de tractations au sujet de McColl-Frontenac, le rapport en courtoisie de Canada Wire & Cable, voilà qu'on décide de transporter Foreign Securities du Curb à la Bourse et qu'on met Canada Power & Paper Investments en vedette par son inscription sur le Curb où il prendra en quelque sorte la place de Foreign Power.

Les progrès constants de Foreign Power répondent à ce que l'on anticipait généralement, si les cours n'ont pas, à cause des circonstances qui ont été les mêmes pour tous les titres, aussi bien répondu aux espérances des détenteurs et du monde spéculateur en général. L'avenir de cette compagnie surtout promet beaucoup à cause du développement considérable des entreprises d'énergie électrique en France.

Canada Power & Paper Investment, qui est aussi une compagnie de placement importante, est moins connue du grand public parce qu'on l'a quelque peu laissée dans l'ombre afin de ne pas nuire à Power Corporation, la grande vedette du groupe. Il semble que maintenant l'on cherche à mettre Canada Power & Paper Investment en évidence et c'est tant mieux pour les actionnaires qui attendent déjà depuis quelques années qu'un mouvement se fasse en ce sens.

Malgré les apparences, la consolidation de cet important groupe de compagnies se fait assez rapidement et déjà il compte au nombre des plus importants au pays.

LE MARCHE DES VIVRES

LES ARRIVAGES

Tableau indiquant les arrivages de beurre, de fromage et d'œufs à Montréal, hier et les jours correspondants de la semaine dernière et de l'année passée:

	1930	1929
FEVRIER		
Beurre	71	27
Fromage	15	73
Oufs	1497	509

LES PRIX DE GROS

LA FARINE

Prix cotés par la maison Elzébet Turgeon

Première patente	\$8.00
Deuxième patente	\$7.60
Forté à bouillir	\$7.00
Farine à pâtisserie	\$6.20
Gruau roué, 90 lbs	\$3.95
Gruau roué, 80 lbs	\$3.55

ENGRAIS ALIMENTAIRES

Gru blanc, la tonne \$42.25 |

Gru rouge, la tonne \$37.25 |

Son, la tonne \$35.25 |

BEURRE ET FROMAGE

Prix de gros de la maison Gunn, Langlois & Cie.

Beurre:

De crémère, la livre 39s. |

De crémère, en blocs 40s. |

De cuisine 34s. |

Fromage:

Québec, doux, meule de 20 lbs 21s. |

Québec, doux, au morceau 22s. |

Canadien fort, mûle de 80 lbs 27s. |

Canadien fort, au morceau 28s. |

Kraft, boîte 5 lbs 34s. |

Kraft, boîte 1 lb 37s. |

ŒUFS

Prix fournis par la Maison Z. Lalonde

Œufs frais:

Chantecler 55s. |

Extras 53s. |

Premiers 51s. |

Seconds 48s. |

POMMES DE TERRE

Prix fournis par la Maison A. Lalonde

Les patates se vendent \$1.75 le sac de 80 livres.

Le marché du bétail

ANALYSE

Les bêtes à cornes et les porcs expérimentés de nouveau un très bon commerce et les prix continuent à établir de meilleurs niveaux que ceux de la même période, l'année dernière. Au cours de la semaine écoulée, les approvisionnements offerts aux cours à bestiaux publics, dans les différentes provinces du Canada, furent plus nombreux que ceux de l'année dernière à la même époque; les augmentations dans les expéditions venant d'Ontario sont dues à la condition améliorée des chemins de campagne. Les provisions de bêtes à cornes ont été d'un volume maximum sous l'influence duquel le marché pourrait se maintenir sans diminutions dans les prix. Tandis que les prix ont été fermes, le marché indique une tendance à la tranquillité ordinaire à cette saison de l'année. On remarque un pourcentage assez élevé de bêtes à cornes offertes de qualités communes et moyennes et, par conséquent, le marché est devenu un peu plus critique. Dans l'ouest du Canada, le principal appui du marché se trouve dans le taux continuellement peu élevé de liquidation, appui lequel, assez bon et aussi une meilleure demande de la part de l'est. Le marché pour l'exportation est plutôt tranquille. Le marché des porcs est probablement dans une situation plus intéressante en ce qui concerne la vente du porc à bœuf. On y a eu quelques augmentations dans les ventes; cependant les arrivages venant des campagnes sont encore au-dessous des exigences et la forte compétition parmi les acheteurs a résulté en une autre augmentation et, sur certains marchés, on constate une hausse de \$1 sur les prix d'il y a une semaine. Les maisons de saison d'expédition du marché de Toronto reçoivent la majorité de leurs approvisionnements directement par camions quand les routes sont assez bonnes, mais, dans tous les cas elles les reçoivent, en général, directement. Dernièrement, toutefois, comme résultat d'une rareté dans la province, ces sauteurs ont été obligés de s'adresser aux cours à bestiaux; ceci a eu un très bon effet sur le commerce. Les acheteurs ont essayé vainement à établir des niveaux de prix plus bas, donnant pour raison que le produit coûtait trop cher relativement au débouché du marché, et, dans l'est on parle d'une réduction dans les prix. Toutefois, on est d'avis que la faiblesse du marché ne sera que temporaire et qu'elle est causée par une dépression ordinaire à cette saison. On ne s'attend pas à une augmentation très marquée dans le nombre de porcs, au printemps, et la situation de l'approvisionnement peut être considérée comme sérieuse, car nous arrivons au point où il n'y aura pas, pratiquement, de surplus pour l'exportation. L'année dernière, les ventes de notre porc à bœuf furent presque nulles et nous aurions probablement été en mesure d'exporter, au moins, un autre demi-million de porcs sans affecter matériellement nos prix domestiques. La situation des moutons et des agneaux est peu active; cependant le marché reste ferme, en général. Les approvisionnements sur les marchés de l'ouest sont peu abondants et, selon les apparences, la situation restera la même. Dans l'est, le marché est généralement ferme et, sous l'influence d'arrivages modérés, il se maintiendra ainsi. Le meilleur moyen de maintenir le marché est bien de garder les approvisionnements à un taux modéré dans le cas de toutes les catégories, particulièrement celles de bonne qualité.

Montréal vendait 1,032 bovins. Les prix étaient bons; quelques bovins pesant 1,150 livres ou plus donneront \$10.50 à \$10.75; les communs et les moyens \$9.50 à \$9.75 et les génisses aussi bas que \$8. Quelques génisses de boucherie se vendirent avec les bovins à \$10; les moyennes \$8.50 à \$9.00. La plupart des vaches ordinaires et moyennes trouvaient acquiescence de \$6 à \$7, et les bonnes vaches jusqu'à \$8.00. Les animaux

pour la mise en conserves et la coupe rapportaient \$3.50 à \$4.50. Les taureaux se vendaient très bien de \$6 à \$8, selon la qualité.

MARCHÉ DES VEAUX

Montréal vendait 969 veaux dont les 80 pour cent étaient de qualités communes et moyennes. La plupart des veaux de boucherie se vendaient \$13.50 à \$14; les meilleurs \$15. Les catégories communes aussi bas que \$9.50 et les veaux nourris à l'herbe \$6.50 à \$7.

MARCHÉ DES PORCS

Montréal vendait 1,403 porcs sur les deux marchés. Les prix haussèrent de \$1 les cents livres. Les porcs se vendaient sur classement à \$14.25 pour le porc à bœuf, \$1 de plus par tête pour le porc de choix et celui de boucherie à \$13.75. Les porcs de route donnaient \$13.75 à \$14, et les truies, pour la plupart, \$12 et même \$12.50; ces prix, nourris et abreués.

MARCHÉ DES MOUTONS ET DES AGNEAUX

Montréal vendait 217 moutons et agneaux sur un marché ferme. Les brebis et les béliers de qualités moyennes et bonnes donnaient \$10.50 à \$11 et les mâles \$9.50 à \$10.50. Les moutons se vendaient mieux de \$5 à \$8.50.

Un directeur démissionne

Un autre changement vient de se produire dans le conseil d'administration de la Canadian Industrial Alcohol Ltd., avec la démission de M. A. Kelly, ancien vice-président en charge des ventes. Il ne reste plus que trois directeurs: lord Shaughnessy, président de la compagnie, M. E. Lauster, de Montréal, et F. Wilmore, de Corbyville.

Au cours de l'année dernière, il y a eu plusieurs démissions dans le conseil d'administration de la compagnie. Des nouveaux détails sur les affaires de la compagnie seront donnés lors de l'assemblée annuelle des actionnaires qui vient d'être remise au 15 avril.

Statistiques agricoles

Ottawa, 24. — Le Bureau fédéral de la statistique vient de publier son rapport annuel sur la valeur des exploitations agricoles en 1929, comprenant des valeurs estimatives (1) des terres en exploitation, (2) de la main-d'œuvre agricole, (3) du bétail sur les fermes et de la laine, (4) des volailles, d'après une compilation des rapports des correspondants agricoles.

VALEUR MOYENNE DES TERRES EN EXPLOITATION

La valeur moyenne des terres occupées au Canada, comprenant les terres défrichées aussi bien que celles en friche, ainsi que les maisons, granges, étables et autres bâtiments, est établie, pour tout le Canada, à \$37 l'acre, comparativement à \$38 en 1928. Par provinces, les chiffres correspondants des années précédentes étant donnés entre parenthèses: Ile du Prince-Edouard \$34 (\$44); Nouvelle-Ecosse \$36 (\$43); Nouveau-Brunswick \$35 (\$41); Québec \$55 (\$54); Ontario \$60 (\$62); Manitoba \$26 (\$27); Saskatchewan \$25 (\$27); Alberta \$28 (\$28); Colombie Britannique \$90 (\$90). La valeur moyenne des vergers et terres cultivées en fruits, estimée comme suit pour 1929, les chiffres de 1928 apparaissant entre parenthèses: Nouvelle-Ecosse \$118 (\$116); Ontario \$147 (\$151); Colombie Britannique \$314 (\$315).

SALAIRE DE LA MAIN-D'OEUVRE AGRICOLE

Pour l'ensemble du Canada, la

moyenne de salaire mensuel de la main-d'œuvre agricole pendant les mois d'été en 1929 a été pour les hommes, de \$40, comparativement à \$40 en 1928, et de \$23 pour les femmes, comparativement à \$24 en 1928. De plus, la valeur de la pension est placée à \$23 pour les hommes, comparativement à \$23 en 1928, et à \$20 pour les femmes, comparativement à \$20 en 1928. Le salaire et la pension combinés donnaient donc \$63 pour les hommes, comparativement à \$63 en 1928, et \$43 pour les femmes au lieu de \$44. La moyenne de salaire des engagés à l'année, pension comprise, est de \$627 pour les hommes, comparativement à \$634 en 1928, et de \$465 comparativement à \$476 en 1928 pour les femmes. La valeur de la pension est estimée à \$254 (\$252 en 1928) pour les hommes et \$223 (\$225 en 1928) pour les femmes. Par provinces, les salaires mensuels des hommes et des femmes pendant la saison d'été, pension comprise, ont été comme suit en 1929, les chiffres correspondants de 1928 apparaissant entre parenthèses: Ile du Prince-Ed. \$52; \$52 (\$49); \$51; Nouvelle-Ecosse \$57; \$54 (\$53); \$52; Nouveau-Brunswick \$60; \$59 (\$53); Québec \$61; \$58 (\$58); Ontario \$57; \$41 (\$58); \$41; Manitoba \$61; \$40 (\$61); Saskatchewan \$69; \$46 (\$69); \$47; Alberta \$68; \$46 (\$72); \$49; Colombie Britannique \$76; \$51 (\$77); \$52).

VALEUR DES BESTIAUX ET DE LA LAINE

Pour tout le Canada, la valeur des chevaux en 1929 indique une diminution sur 1928. Les vaches laitières, autres bêtes à cornes et les porcs, dont fait une légère avance, tandis que les moutons sont restés stationnaires. La valeur des chevaux de moins d'un an est de \$33 comparativement à \$34 en 1928 et 1927; les chevaux de plus d'un an et de moins de trois ans, \$61 comparativement à \$67 en 1928 et 1927; les chevaux de trois ans et plus, \$93 comparativement à \$101 pour les deux années précédentes. Les bêtes à cornes au-dessous d'un an donnent une moyenne de \$21 comparativement à \$21 en 1928 et \$17 en 1927; les bêtes à cornes de plus d'un an et de moins de trois ans, \$45 comparativement à \$45 et plus, \$65 au lieu de \$64 et \$53. Les valeurs moyennes pour tout le Canada s'établissent comme suit pour les différentes espèces de bétail, les chiffres de 1928 et 1927 paraissant

BOURSE DE MONTREAL

Fluctuations de la matinée

(Compilation de la maison L.-G. Beaubien)

Ventes Valeurs	Ouv.	Haut	Bas	Midi
125 Abitibi	30	—	—	—
50 Alb. Grain	21	—	—	—
65 Asbestos Corp. préf.	9	—	—	—
10 Bell Telephone	157 1/2	157 1/2	157	157
1075 B.C. Electric "A"	37	37 1/2	36 1/2	37
195 B.C. Electric "B"	37 1/2	37 1/2	37 1/2	37 1/2
90 B.C. Fishing	5	5	4 1/2	4 1/2
90 B.E. Steel 2e préf.	24 1/2	—	—	—
40 Bruck Silk	28	26 1/2	26 1/2	26 1/2
75 Bldg. Products	18	—	—	—
186 Can. Car	20 1/2	20 1/2	20	20 1/2
25 Canada Cement	9 1/2	9 1/2	9 1/2	9 1/2
250 Cockshutt Plow	13 1/2	—	—	—
275 Can. Ind. Alcohol	18	—	—	—
75 Can. Pow. and Pap.	240	240	235	235
200 Can. Steamship	77	77	76	76
105 Con. Smelting	72	—	—	—
45 Dom. Bridge	49 1/2	49 1/2	48	48 1/2
125 Famous Players	15 1/2	15 1/2	15 1/2	15 1/2
65 Fraser	35	—	—	—
5 Hamilton Bridge	38	38	37 1/2	37 1/2
2375 Int. Nickel	15	—	—	—
45 Lake of Woods	42	42	41 1/2	41 1/2
435 Massey-Harris	36 1/2	36 1/2	35 1/2	35 1/2
160 McCol Frontenac	25 1/2	25 1/2	25	25
825 Mont. Power	136 1/2	136 1/2	134 1/2	135 1/2
20 Pemans	75	—	—	—
190 Power Corp.	76	76 1/2	75	75
15 Quebec Power	64 1/2	—	—	—
390 Shawinigan	75 1/2	75 1/2	75	75 1/2
50 Simon and Sons	40	—	—	—
45 Steel of Canada	34 1/2	—	—	—
65 Tooke Bros.	46	—	—	—
75 Winn. Electric	37 1/2	—	—	—
10 Winn. Electric préf.	45 1/2	45 1/2	45	45

BANQUES

Can. Nat.: 10 à 172; Commerce: 9 à 265; Nova Scotia: 14 à 325, 1 à 327, 4 à 325; Royale: 25 à 310.

entre parenthèses: chevaux \$70 (\$76; \$76); vaches laitières \$74 (\$72; \$61); autres bêtes à cornes, \$47 (\$46; \$39); toutes bêtes à cornes \$58 (\$57; \$48); moutons \$10 (\$10; \$10); porcs, \$16 (\$15; \$14). La valeur du porc sur pied, par 100 livres, est de \$11, au lieu de \$10 en 1928 et \$9 en 1927. La valeur moyenne de la laine par livre est estimée à 21 cents en 1929, et 27 cents en 1928, comparativement à 26 cents et 31 cents en 1928.

En appliquant ces valeurs moyennes par tête relevées en juin dernier, il est possible d'estimer approximativement la valeur totale des animaux de ferme au Canada en 1928. Ces nombres et valeurs sont comparés aux chiffres comparatifs de 1928 mis entre parenthèses: chevaux, nombre 3,376,487; valeur \$235,971,000 (\$3,376,394; \$255,469,000); vaches laitières, 3,778,277; \$279,898,000 (\$3,778,277; \$272,109,000); autres bovins, 5,152,711; \$240,158,000 (\$5,000,750; \$231,700,000); tous bovins, 8,930,988; \$520,056,000 (\$8,793,272; \$503,809,000); moutons, 3,728,309; \$37,029,000 (\$3,415,788; \$35,530,000); porcs, 4,381,725; \$71,111,000 (\$4,497,367; \$66,595,000).

La valeur estimative de tous les bestiaux de ferme en 1929 est de \$864,167,000, comparativement à \$861,403,000 en 1928. Par provinces, ce total se répartit comme suit, les chiffres correspondants de 1928 paraissant entre parenthèses: Ile du Prince-Edouard, \$10,732,000 (\$10,857,000); N.-Ecosse, \$22,076,000 (\$21,891,000); N.-Brunswick, \$17,975,000 (\$18,353,000); Québec, \$178,745,000 (\$161,767,000); Ontario, \$277,720,000 (\$280,743,000); Manitoba, \$66,472,000 (\$70,578,000); Saskatchewan, \$134,950,000 (\$146,386,000); Alberta, \$123,133,000 (\$120,862,000); Colombie Britannique, \$32,364,000 (\$29,966,000).

VALEUR DE LA BASSE-COUR DES FERMES

La valeur moyenne des volailles de fermes de tout le Canada est estimée comme suit pour 1929, les moyennes correspondantes de 1928 paraissant entre parenthèses: Dindons, \$2.71 (\$3.16); oies, \$2.11 (\$2.26); canards, \$1.15 (\$1.23); au-

tres volailles, 95 cents (97 cents). Ces moyennes multipliées par les nombres d'animaux de basse-cour relevés en juin dernier donnent les valeurs totales approximatives. Pour tout le Canada, ces nombres et valeurs de 1929 sont comme suit, ceux de 1928 paraissant entre parenthèses: dindons, 2,479,184 (\$2,653,797); valeur, \$6,714,000 (\$8,526,000); oies, 1,175,764 (\$1,255,047); valeur, \$2,482,000 (\$2,545,000); canards, 1,112,369 (\$95,840); valeur \$1,275,000 (\$1,228,000); autres volailles, 56,132,465 (\$49,592,855); valeur, \$53,383,000 (\$47,913,000); toutes volailles, 60,899,782 (\$53,779,539); valeur, \$63,854,000 (\$58,212,000).

Par provinces ces valeurs se décomposent comme suit, les estimations correspondantes de 1928 paraissant entre parenthèses: Ile du Prince-Edouard, \$1,015,000 (\$997,000); Nouvelle-Ecosse, \$1,168,000 (\$978,000); Nouveau-Brunswick, \$1,162,000 (\$1,192,000); Québec, \$11,282,000 (\$9,835,000); Ontario, \$25,380,000 (\$23,253,000); Manitoba, \$5,357,000 (\$4,465,000); Saskatchewan, \$7,240,000 (\$7,178,000); Alberta, \$6,785,000 (\$5,953,000); Colombie britannique, \$4,465,000 (\$4,361,000).

ASSEMBLEE DES SOCIETAIRES DE LA CAISSE NATIONALE D'ECONOMIE

L'assemblée annuelle des sociétaires de la Caisse Nationale d'Economie aura lieu, le jeudi, 27 février courant, à 9 heures du soir, à la 11e Chambre du Monument National, 1182, rue Saint-Laurent.

On y procédera à la lecture du bilan et des statistiques du dernier exercice; — à la lecture des rapports du Comité de Surveillance; — à l'élection des quatre nouveaux membres du Comité de Surveillance; — et à l'étude de toutes autres affaires courantes.

J.-V. DESAULNIERS, Directeur-Gérant.

SOCIETE NATIONALE DE FIDUCIE

Agent Administrateur

MASSE & GAUTHIER

Immeuble général

Prêts hypothécaires

1985 rue Wellington

Tél. York 4707

Placements avantageux

Cité de Montréal

Obligations 4 1/2 — Janvier 1950

Prix: 94.50 et l'intérêt pour rapporter 4.93

Hermes Building

Obligations 7% — Août 1939

Prix: 100 et l'intérêt pour rapporter 7%

Redpath Row Co. Ltd

Obligations 6 1/2 — Juillet 1942

Prix: 100 et l'intérêt pour rapporter 6.50%

Beauharnois Power Corp.

Obligations 6% — Octobre 1959

Prix: 100 et l'intérêt pour rapporter 6%

Tous renseignements sur demande

RENÉ-Y. LECLERC,

Montréal, 260, rue St-Jacques.

Québec, 71, rue St-Jacques.

Le marché du change

Cours fournis par la maison L.-G. Beaubien et Cie. Le premier indique le pair, le second le cours du jour.

Cours moyens le 24 février 1930:

Angleterre, liv. st.	4.86	2-3	4.89
France, franc	3.92	3.95%	
Belgique, belga	13.9	14.03	
Italie, lire	19.3c.	5.29%	
Suisse, franc	19.3c.	19.40	
Hollande, florin	19.3c.	40.28	
Espagne, peseta	19.3c.	12.53	
Suède, couronne	26.8c.	26.95	
Norvège, couronne	26.8c.	26.89	
Danemark, cour.	26.8c.	26.86	
Brésil, milreis	32c.	11.36	
Etats-Unis, dollar	17-32c.	prime	
Allemagne, mark	23.8c.	23.97	

"Il n'existe qu'une clique à l'hôtel de ville"

"ET C'EST CELLE DE HOUDE, BRAY, MATHIEU ET COMPAGNIE", DECLARE M. DESROCHES, DANS HOCHÉLAGA, HIER — IL LEUR MANQUE LA SINCERITE — CLIQUE DE VANDARDS ET D'ACTEURS — M. BRAY PRIS A PARTIE — M. DESROCHES N'A PAS APPUYE M. FAVREAU

L'échevin A.-A. Desroches, président du comité exécutif, a été le héros d'une assemblée politique organisée hier après-midi dans la grande salle de l'hôtel Hochélag, qui lui ont offert la candidature. L'échevin Desroches en a profité pour faire un long discours, dénonçant le maire Houde et ses lieutenants.

"Il n'existe qu'une clique à l'hôtel de ville", a dit M. Desroches, et c'est la clique de Houde, Bray, Mathieu et compagnie, une clique de vandards et d'acteurs qui ne prendra jamais le pouvoir à l'hôtel de ville parce qu'il lui manque une grande qualité, la sincérité, et que sans sincérité, vous ne pouvez faire de progrès.

"Le maire et ses amis peuvent essayer de gouverner la province mais ils n'ont pas le droit de faire intervenir la politique dans les affaires municipales et s'ils continuent à agir comme ils le font, avant cinq ans il y aura une révolution à Montréal."

"La ville de Chicago est un exemple de ce que peut faire la politique. Je n'ai pas peur des menaces du maire et de sa clique. Je ne suis pas un peureux, je ne suis pas un lâche."

"Je n'ai pas entendu un seul de mes adversaires parler de la *Montreal Light, Heat & Power Consolidated*. Je sais bien qu'ils prendront garde d'en parler durant cette campagne. Il n'en reste pas moins vrai que l'administration a forcé cette compagnie à payer \$249,000 qu'elle devait à la ville. La *Montreal Tramways* a dû diviser avec la ville une somme de \$1,500,000 qu'elle avait accumulée dans ses coffres depuis dix ans. Bray et sa clique continueront cependant à vous dire que nous n'avons rien fait. Nous avons fait plus à l'hôtel de ville que ces deux dernières années que les autres administrations en vingt ans. Les circonstances nous ont aidés mais nous avons si bien administré le budget que nous avons réussi à remporter de grands succès."

"Il n'y a eu de différend sur les rapports du comité exécutif au conseil qu'en une seule circonstance au cours des deux dernières années et c'est au sujet de l'achat de la *Montreal Water & Power*. Au comité, il n'est question ni de bleus ni de rouges."

"C'est M. Bray et compagnie qui font intervenir la politique à la veille des élections. C'est lui qui dénonce notre administration et la clique. C'est lui qui va dans son quartier, parle de certains échevins et déclare que s'ils ne font pas ceci ou cela il les dénoncera sur ceci ou cela. Nous lui avons donné la chance de préciser ses accusations à une assemblée du conseil mais il ne l'a pas fait."

"Je dois déclarer ceci: Je vous ai appelé lâche et sans-cœur à l'assemblée du conseil parce que vous aviez porté des accusations en public et que vous n'aviez pas eu le courage de les expliquer au conseil. J'ajoute maintenant qu'au cours de l'avant-dernière assemblée du conseil, vous avez déclaré devant tous les échevins "que vous étiez propriétaire de certaines constructions non loin des voies du C.N.R. et que vous aviez des intérêts à protéger, que si vous ne les protégiez vous-même, vous ne les protégeriez pour personne; qu'il fallait qu'on commençât par vous acheter". Je vous laisse, électeurs, le soin de juger ceci. J'ai soulevé un coin du voile à la dernière réunion mais M. Bray s'est hâté de se mettre à couvrir parce que s'il ne l'avait pas fait, je l'aurais montré sous ses vraies couleurs."

"Ce sont des gens comme Bray et ceux dont je viens de parler qui nous appellent "la clique". Je le répète, s'il y a une clique au pouvoir dans la ville de Montréal, elle se compose de gens honnêtes et bien intentionnés qui travaillent pour le plus grand bien de la métropole. D'un autre côté, la vraie clique, celle de Bray et compagnie, tentera par tous les moyens possibles de prendre le pouvoir et de gouverner la province de Québec. C'est leur affaire. Ils n'ont cependant pas le droit de dire: "Nous allons commencer par battre Desroches et sa clique avant de prendre le pouvoir au provincial".

Le président du comité exécutif a profité de la circonstance pour parler de la récente élection de Villerey. Il a dit qu'il n'avait pas appuyé M. Favreau, le candidat défait. "Lorsque j'appuie un candidat, a dit M. Desroches, je n'ai généralement pas peur de le faire ouvertement. Dans cette circonstance, je n'ai pas appuyé M. Favreau et ceux qui l'ont dit n'ont pas dit la vérité."

Le président du comité exécutif a parlé de son administration, de ce qu'il avait fait pour la ville de Montréal au cours des deux dernières années. Les chiffres qu'il a cités ont été publiés plusieurs fois dans tous les journaux.

M. Desroches se présentera de nouveau en avril prochain et il espère bien être réélu afin d'aller continuer à l'hôtel de ville l'excellent travail qu'il prétend avoir mené à si bonne fin jusqu'à maintenant.

Manifestation communiste à Toronto

Toronto, 24. (S. P. C.) — Le parti communiste de Toronto prépare une manifestation pour le 8 mars, de concert avec Moscou pour protester contre le chômage et le capitalisme.

LE BANQUET DES ARCHITECTES

NOUVEAUX MEMBRES AGREGES DE L'INSTITUT — FONDATION DE BOURSES — L'ARCHITECTURE CANADIENNE — M. PERCY E. NOBBS REÇU PRESIDENT

Le congrès des membres de l'Institut Royal d'Architecture du Canada s'est terminé samedi soir, par un grand banquet donné dans la Salle Rose de l'hôtel Windsor. L'assistance était nombreuse. Au cours du dîner, M. Percy E. Nobbs a décerné à certains membres un diplôme de membres agrégés de l'Institut. Les nouveaux agrégés sont: MM. Alcide Chausse, Montréal; W. E. Noffke, Ottawa; George W. Wood, Montréal; John S. Archibald, Montréal; D. S. McIlroy, Calgary; W. R. Reilly, Regina; Clarence J. Burritt, Ottawa; J. Cecil McDougall, Montréal; Frang P. Martin, Saskatoon; Alfred M. Calderon, Edmonton; Ralph B. Pratt, Winnipeg; W. H. Shillinglaw, Brandon; W. G. Van Egmont, Regina; Ernest Cormier, Montréal; Edward B. Staley, Québec; W. S. Maxwell, Montréal; J. A. Karch, Montréal; René A. Fréchette, Moncton; Colonel J. J. Mitchell, Winnipeg; Stanley T. J. Fryer, Toronto; L. Fennings Taylor, Ottawa; E. L. Horwood, Ottawa; Cecil S. Burgess, Edmonton; Alex. Carrie, Nelson; F. H. Portnall, Regina; C. F. Burdon, Massey; Edward Underwood, Edmonton; W. S. Sommerville, Toronto; Francis B. Reilly, Regina; Percy Fox, Victoria; H. E. Gates, Halifax; David R. Brown, Montréal; R. G. Bunyard, Vancouver Island; William G. Blakey, Edmonton; John A. Pearson, Toronto; Albert R. Decarie, Québec; A. Frank Wickson, Toronto; Alfred H. Gregg, Toronto; J. P. Haynes, Toronto; Herbert E. Moore, Toronto; Percy E. Nobbs, Montréal; A. Arthur Cix, Vancouver.

M. Alcide Chausse, secrétaire de l'Institut, a fait l'historique de l'Institut depuis sa fondation en 1908. M. Percy E. Nobbs, président, a ensuite démontré la nécessité qu'il y a pour l'Institut de fonder des bourses pour permettre aux étudiants en architecture, au Canada, d'aller étudier sur place, soit en Europe, soit ailleurs, les meilleures méthodes modernes. Un autre orateur, le Dr Alfred T. Bazin, a souligné le rôle joué par l'architecte dans la construction des hôpitaux. M. J. B. Lagacé, a dit, lui, que l'architecte, tout en s'inspirant de l'architecture ancienne, doit s'adapter au 20^e siècle et aux conditions nouvelles; il doit trouver une formule d'architecture propre au Canada.

A la table d'honneur, aux côtés de M. Percy E. Nobbs, président, nous avons remarqué: MM. Oscar P. Dorais, c. r., bâtonnier du Barreau de Montréal; George R. McLeod, vice-président de l'Institut des Ingénieurs du Canada; L. J. Tarte, vice-président de la Chambre de Commerce de Montréal; le doyen de l'université McGill M. H. M. McKay; J. B. Lagacé, représentant de l'université de Montréal; H. B. Walker, président de la *Art Association*; W. S. Maxwell, vice-président de l'Académie Royale canadienne; Victor Morin, président de la Société d'Archéologie et de Numismatique; C. B. Brown, ingénieur en chef du Canadian National; Alfred T. Bazin, président de l'Institut médical du Canada; Ramsey Traquair, professeur à l'université McGill et H. H. Madril, professeur à l'université de Toronto.

Un programme de chant fut exécuté, pendant le banquet par le quatuor Emile Gour.

ELECTIONS

Les membres de l'Institut, ont fait, samedi après-midi, l'élection de leur officiers. Voici le résultat: MM. Percy E. Nobbs, réélu président; F. P. Martin, 1^{er} vice-président; Alcide Chausse, réélu secrétaire honoraire; G. M. West, réélu trésorier honoraire; Alcide Chausse, W. S. Maxwell, J. C. McDougall, P. E. Nobbs, Eugène Payette, Philip J. Turner et Ludger Venne, membres du conseil, pour la province de Québec.

Les Anglicans de Toronto demandent une Cour de divorce

Toronto, 24. (S. P. C.) — Une lettre circulaire publiée par le synode du diocèse de Toronto a été envoyée à tous les membres du Parlement; elle leur demande leur concours pour l'établissement d'un tribunal de divorce en Ontario, lorsqu'un bill à cet effet sera présenté aux Communes. Il ne s'agit pas, déclare le synode, d'établir le divorce là où il n'existe pas, mais simplement d'améliorer la procédure de la loi existante sur le divorce.

Le procès d'Auger encore remis

Ottawa, 24. (S. P. C.) — Le procès de Louis M. Auger, ancien représentant de Prescott à la Chambre des Communes, accusé de parjure, a été remis à huitaine par le magistrat Charles Hopewell en cour de police d'Ottawa. L'ajournement a été accordé par suite de l'absence du sténographe qui prit les dépositions au cours du récent procès d'Auger sur l'accusation d'assaut criminel sur une jeune fille, et dont il se tira avec un acquittement.

M. Vallée dans Saint-Edouard

Hier soir, l'échevin J.-S. Vallée a accepté d'être candidat dans St-Edouard aux prochaines élections municipales d'avril. Une délégation est allée lui offrir la candidature qu'il a acceptée. MM. Cyrille Bourassa et J.-D. Parrault, conjoints comme secrétaires adjoints de cette assemblée.

Mort du sénateur Prowse

Charlottetown, 24. — Le sénateur B.-C. Prowse, ancien maire de Charlottetown, est décédé à 68 ans. Il était sénateur depuis 1911. Il y a actuellement cinq sièges vacants au Sénat: un dans l'île du Prince-Edouard, un dans l'Ontario et trois dans la province de Québec.



M. G.-W. STEPHENS, de Montréal, dont on parle comme ministre du Canada en Allemagne.

L'Amicale Saint-Paul de Viauville

QUATRIEME BANQUET ANNUEL

Un quatrième banquet annuel a réuni hier les anciens élèves des Frères de Saint-Paul de Viauville dans la grande salle de leur Alma Mater. A la table d'honneur, on remarquait autour du président de l'Amicale, M. Bertrand, Mgr L.-A. Dubuc, curé de Saint-Jean-Baptiste, l'échevin C.-J. Arcand, maire-suppléant, le Frère Philibert, directeur de l'école, M. C. Rodier, président de la Fédération des amicales, les FF. Séraphin, Pierre, Jean, Rosius, I-chaplain, l'abbé J.-E. Pilon, le Dr H. Dansereau, le Dr C.-A. Gattien, MM. Emile Pepin, L. Laurendeau, J.-A. Tardif, A.-J. Gauthier, J.-T.-R. Robson, C. Denault.

Après la santé du Pape et du Roi, le vice-président de l'Amicale, J.-A. Tardif, porta celle des Frères des Ecoles chrétiennes qui se devaient pour préparer leurs élèves à se faire un avenir, pour en faire de bons chrétiens et de bons citoyens. Le Frère Philibert remercia les anciens de ce témoignage et rappela que rien ne cause autant de joie aux maîtres que de revoir leurs anciens et de constater leurs succès.

C'est le président, M. B. Bertrand, qui répondit à la santé de l'Amicale, portée par S. Ferland, professeur. Le nombre des membres a doublé en un an; les membres ont droit à des félicitations pour leur activité et leur dévouement. Il faut cependant redoubler d'efforts, car il faudra célébrer l'an prochain le vingt-cinquième anniversaire de l'école. M. C. Rodier félicita les organisateurs de cette fête si bien réussie et ajouta qu'il fera de son mieux pour que l'an prochain la fête annuelle de la Fédération des Amicales coïncide avec les noces d'argent de l'école.

Mgr Dubuc, ancien curé de la paroisse, au temps de la fondation de l'école, rappela plusieurs souvenirs intéressants. On a raison de fonder des amicales, dit-il; elles sont devenues un véritable appui moral. Elles devraient être partout prospères et bien vivantes pour le bien de la paroisse et de la société. La fête s'est terminée par une pièce de Paul Croiset, interprétée par la Société littéraire Ozanam.

Un beau livre

Nous venons de recevoir *Saint François de Sales et ses amitiés* par Maurice Henry-Conanier.

C'est un beau livre. Jugez-en par cette appréciation du célèbre Père Doncoeur, dans les *Etudes*, de Paris:

"N'est-il points avoués — en ce siècle de publicité impudente qui use en un an les plus fameuses réputations — de découvrir ainsi, au fond de la province (et plus émuante encore quand c'est d'un-delà de la mort que nous atteints cette lumière), la jeune promesse ou la pleine maturité d'un beau talent, modeste, inédit et comme incertain lui-même de sa valeur!"

"Lisez-le; vous virez avec lui des heures délectables. Entendez par là que vous lui devez bien mieux qu'un vain plaisir de curiosité, et ce sera cette joie robuste et longue que l'amateur goûte à contempler une belle pièce originale, de caractère inédit, d'inspiration personnelle et faite de main d'ouvrier."

"Il est peu de saints qui aient plus souffert de la littérature que saint François de Sales. Aussi quel repos en ce dépeuplement, en ce dégonflement. Enfin..."

"Le livre de M. Henry-Conanier est un de ces délicieux albums de famille qu'on feuillette entre intimes et qui sont nos modernes "livres de raison". Ouvrez-le donc et goûtez."

R. P. DONCOEUR, *Etudes*. *Saint François de Sales et ses amitiés* se vend \$1.00 franco et au comptant au

Service de librairie du Devoir.



LORD CARSON vient de fêter ses 76 ans.

chez Dupuis mardi

Rue Sainte-Catherine — Demontigny — Saint-André — Saint-Christophe — Plateau 5151

ECLIPSE

USTENSILES DE MENAGE



Lavoir-suction

Facilite le lavage. Manche bois solide. Poignée sur le côté. Modèle en fer-blanc épaissi. Prix ord. 1.10. CHACUN 69



SPECIAL DU MATIN Balais

de mais Maïs de haute qualité. Manche poli et très solide. SPECIAL D'ECLIPSE, chacun, -18

1 seul à chaque client — Pas de commandes téléphoniques pour cet article. Dupuis Frères au troisième

Poubelle hygiénique

Tôle galvanisée finie émail blanc, ou de couleurs. Beau intérieur. Ouvrage à l'aide d'une pédale. Prix ord. 1.65. SPECIAL, 1.10

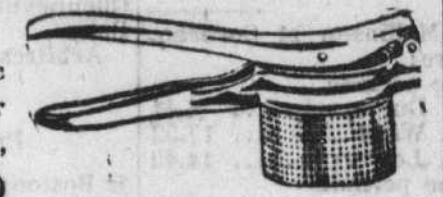


Chaise de cuisine

En acier fini émail gris. Fabrication solide. Pieds caoutchoutés. Prix ord. 2.25. SPECIAL, 1.49

Presse-purée

Modèle avec tamis en fer-blanc bien étamé. Monture en acier pressé. Pour patates, légumes, etc. Prix ordinaire, 49. ECLIPSE 29



DUPUIS FRERES—au troisième



Casseroles

Modèle employé pour faire les patates frites et autres fritures, poissons, pâtisseries, etc. Aluminium épais. Complet avec panier à friture. Prix ord. 93. ECLIPSE 69

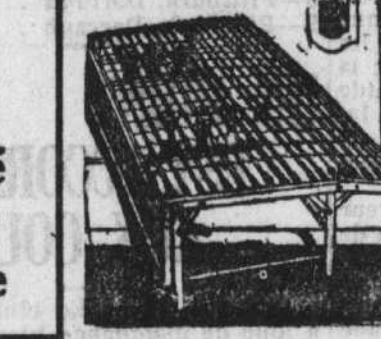
Lit "Simmons"

Tel que modèle avec trois panneaux décoratifs au pied et à la tête. Solide et de belle apparence. Largeurs 48 et 54 pces. 9.95 SPECIAL



Literie

bonne qualité à prix d'aubaine



Sofa-Lit

Se place facilement dans un angle de la pièce. Sommier en câbles d'acier solidement entrelacés. Les côtés se soulèvent et forment lit-double. Couverture de jolie cratone. SPE. CIAL 9.75

Oreillers de plume

Marque SIMMONS. Dimensions 19 x 26 pouces. Bien remplis de plume stérilisée. Une aubaine au prix de la PALETTE, 1.85

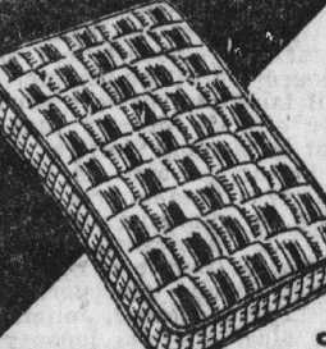


Lit, matelas, sommier

Lit en acier tubulaire, fini noyer. Matelas épais en coton. Sommier à spirales d'acier trempé — les 3 morceaux 13.75

Bon matelas de coton

Modèle rempli de coton neuf. Environ 4 pouces d'épaisseur. Solide — ment capitonné, bord roulé. Largeur ordinaire. Chacun, 4.65



Dupuis Frères

J.-N. DUPUIS, prés. honoraire ALBERT DUPUIS, président A.-J. DUGAL, v.p. et délégué ARMAND DUPUIS, secr. gén.

SEULEMENT QUE 12 JOURS AVANT NOTRE 62^{ème} VENTE ANNIVERSAIRE

Correspondante du Courrier Musical de Paris

Mlle Yvonne Hubert, premier prix du Conservatoire National de Musique de Paris et fondatrice de l'Ecole de piano Alfred-Cortot à Montréal, a été élue par le directeur de l'importante revue parisienne, le *Courrier Musical*, d'agir comme représentante et correspondante officielle de ce journal dans la métropole canadienne. Prière d'adresser toute communication à 3547, rue Durocher, Montréal.

Université de Montréal

FACULTE DE PHILOSOPHIE

Horaires de la semaine du 24 février 1930:

I. Cours régulier, 7h. 30 et 8h. 30 p.m.

Lundi — Droit social, Prof. Pineault; Divorce, VIII — Cosmologie, Prof. Lamarche, Miracle, VI.

Mardi — Ontologie, Prof. Gauthier. Principe de contradiction. — Logique, Prof. Pineault, Induction scientifique, II.

Vendredi — Histoire, Prof. Forest, Grands maîtres, I. — Droit social, Prof. Pineault, Suffrage féminin, VI.

II. Cours spécial, 8h. 30 et 9h. 30 a.m.

Samedi — Logique, Prof. Pineault; Certitude, II. — Ontologie, Prof. Gauthier; Acte et puissance.

Au Mont-Saint-Louis

Mercredi matin, à 8 h. 15 m., un service sera chanté au Mont-Saint-Louis pour le repos de l'âme de M. l'abbé Candide Thériault, premier chapelain de cette institution. Les parents, les amis et les anciens y sont instamment invités.

Récital Roy-Villandré

Mme Adrienne Roy-Villandré, di-seuse, donnera ce soir, à l'hôtel Mont-Royal, un récital de chant composé exclusivement d'oeuvres canadiennes. Madame Villandré, pour son récital, a obtenu le concours de M. Walter Clapperton, professeur de musique à l'Université McGill.

Incendie dans un hôpital de Providence

Providence, R. I., 24. — Un incendie qui s'est déclaré à 6 heures 15 hier matin, a menacé de destruction l'hôpital Saint-Joseph. Les 148 patients qui s'y trouvaient furent transportés hors de l'édifice par les pompiers, les gardes-malades et des passants. 14 enfants, dont un, ne quelques heures auparavant, furent aussi sauvés sans encombre.

Mort de l'abbé P.-M. Roussel

North Bay, 24. — M. l'abbé P.-M. Roussel, qui était depuis dix ans membre du bureau de colonisation du Canada dans la région de Nipissing, est décédé jeudi après-midi à Verner, à l'âge de 58 ans. Ordonné prêtre en 1902, il fit du ministère à Sellwood, Fargo, Dakota-nord, dans les diocèses de London et de Sault Sainte-Marie, à Coniston, Osseo, Elk Lake et Temagami. Il était bien connu comme organisateur des pèlerinages à Sainte-Anne de Beauré.

Le corps a été transporté jeudi soir dans l'église de Verner et une messe de requiem a été chantée vendredi matin. A quatre heures, vendredi après-midi, ont eu lieu les funérailles, présidées par Mgr J.-A. Lécuyer, de Sturgeon Falls. Le corps est parti vendredi soir, à Québec, pour y être inhumé. L'abbé R. Racette, curé de Verner, accompagne les restes mortels.

Parmi les prêtres présents aux funérailles, on remarquait: MM. les abbés L.-P. Thériault, de Cache Bay, L. Bourassa, de Lavigne, J.-H. Bruneau, A. Baker, de Warren, S. Charpentier, de Saint-Charles.

Nos orphelinats

Parmi toutes les oeuvres dont nous sommes redevables au zèle de nos communautés religieuses, les orphelinats tiennent une des premières places.

On en comprend l'importance quand on songe à nos familles nombreuses et que les causes ne sont pas rares qui privent de jeunes enfants de l'appui de leurs parents. Aussi, à la conférence annuelle des oeuvres charitables et sociales tenue à Montréal, l'automne dernier, trois rapports ont été consacrés à cet important sujet. Il s'y est dit des choses intéressantes et inconnues sur la nécessité, le fonctionnement actuel et les besoins de nos orphelinats catholiques. Ce sont ces trois rapports que l'Ecole sociale populaire, à la demande des organisateurs de la conférence, publie aujourd'hui en une seule brochure. Elle se vend 15 sous l'exemplaire.

L'Ecole sociale populaire, qui s'efforce de plus en plus de fournir au clergé et aux catholiques instruits les documents sociaux qui peuvent leur être utiles, publiera dans sa prochaine livraison la remarquable Encyclique de Pie XI sur l'Education. (Communiqué)

Partie de cartes dans Saint-Jacques

La section Saint-Jacques de la Société St-Jean-Baptiste donnera demain soir, à la salle Lafontaine, une partie de cartes au profit des pauvres de la paroisse.

Conférence de M. E. Déprez

M. Déprez, conférencier de l'Institut Scientifique Franco-Canadien, donnera ce soir une conférence, dans le grand amphithéâtre de l'Université de Montréal, à 8 heures 30. Sujet: *Archéologie*. La conférence sera accompagnée de nombreuses projections.

Une conférence de M. Jean Bruchési

L'Association des anciens élèves de l'Ecole des Sciences sociales, économiques et politiques s'est réunie hier à un déjeuner au Cercle Universitaire. M. Jean Bruchési,

Maison d'éducation ERNEST LAVIGNE

Organiste à St-Jean-Baptiste. Professeur de piano, orgue, théorie, solfège. 958, avenue Duluth est. Tél. FRoncenac 5344. Montréal

professeur à l'Université de Montréal, fit une causerie sur la Hongrie et l'Autriche, qu'il a visitées l'été dernier.

L'Association fêtera le 10^{ème} anniversaire de fondation de l'Ecole en octobre prochain. M. J.-T. Armand présidera la réunion. Parmi les convives se trouvait M. Edouard Montpetit, directeur de l'Ecole.



LE PRINCE DE GALLES en Afrique Sud: de gauche à droite, le prince, la comtesse d'Athlone, lady Cambridge et le comte d'Athlone, oncle du prince. (Photo prise au Cap)